



CODE

MIGRATION  
ET DROITS HUMAINS  
POUR CONSTRUIRE  
ENSEMBLE LE  
DEVELOPPEMENT

RECOMMANDATIONS POUR LE PROJET



Avec le soutien financier de l'Union européenne  
<http://ec.europa.eu/europeaid>

Projet AMITIE CODE

Awareness on Migration, development and human rights through local partnership - Capitalizing On Development  
[www.amitiecode.eu](http://www.amitiecode.eu)

Cette publication est le résultat de la contribution de tous les partenaires et a été coordonnée par :

**Heike Kölln-Prisner**  
*Ville de Hambourg*

**Lucia Fresa**  
*Ville de Bologne*

**Annalisa Furia**  
*Université de Bologne*

**Miles Gualdi**  
*Ville de Bologne*

Graphisme et mise en page : Studio Talpa - [www.studiotalpa.it](http://www.studiotalpa.it)

Impression : LITOSEI srl - Rastignano - Bologna

*Le contenu de ce document relève de l'entière responsabilité des partenaires d'AMITIE CODE  
et en aucun cas, n'engage la responsabilité et la position de l'Union européenne.*

# 1 ORIGINES ET CONTENU DU PROJET

---

1.1	Valeurs et engagements partagés	3
1.2	Leçons apprises du projet AMITIE : réduire les distances par la connaissance	5
1.3	Migration, développement et droits humains	9
1.4	Agenda 2030 pour le développement durable	11

# 2 OBJECTIFS DE PROJET

---

2.1	De la sensibilisation à la mise à l'épreuve des pratiques	13
2.2	Assurer l'engagement des pouvoirs locaux	15
2.3	Renforcer l'engagement des citoyens locaux	16

# 3 ACTIVITES ET METHODOLOGIES

---

3.1	Activités	17
3.1.1	EYD2015, dont le festival de film "Terra di Tutti"	17
3.1.2	Formation innovatrice à l'intention des enseignants et fonctionnaires	19
3.1.3	La "Prochaine génération d'écoles" - s'adressant aux étudiants et aux jeunes	22
3.1.4	Diffusion et communication	25
3.2	Identifier et engager les acteurs appropriés	27
3.3	Coordination et gestion	28
3.3.1	Coordination technique et gestion de projet	28
3.3.2	Suivi et évaluation	29



# 1 ORIGINES ET CONTENU DU PROJET

Ce projet est, comme devraient l'être tous les projets, basé sur des principes et convictions largement partagés. Ces principes sont fondés sur des travaux théoriques ainsi que sur l'expérience que les partenaires ont acquis par eux-mêmes, ou ensemble lors du projet précédent « *AMITIE – sensibilisation sur les questions de la migration, du développement et des droits de l'homme par le biais de partenariats locaux* ». Afin de mieux comprendre les activités et méthodologies explicitées ci-après, nous souhaiterions partager notre avis sur les phénomènes complexes dont traite le projet.

## 1.1 Valeurs et engagements partagés (Auteurs: Lucia Fresca et Annalisa Furia)

A partir de ces lignes directrices, les partenaires du projet souhaiteraient présenter les objectifs de ce dernier ainsi que la méthodologie de travail à l'intention de **tout(e) citoyen(ne) potentiellement intéressé(e) ou de toute organisation dans leur pays**, en vue de les informer du projet AMITIE CODE, mais aussi les faire participer à l'action à n'importe quel stade dès lors qu'un intérêt se manifeste pour jouer un rôle actif. À cette fin, il semble important de partager les valeurs constitutives et principes directeurs qui motivent le partenariat.

En même temps, les efforts consentis par les partenaires dans la rédaction en commun des directives, en tant que première activité conjointe, servent également à réfléchir ensemble à des valeurs communes, à favoriser une mise en œuvre cohérente des activités dans les différents contextes nationaux et à soutenir l'édification d'une vision européenne sur l'éducation de citoyenneté globale, pour activer la connexion entre la migration et le développement. Ces pages constituent aussi une sorte d'accord verbal reconnaissant que les procédures et les méthodologies de mise en œuvre ont un rôle fonctionnel dans l'obtention des résultats escomptés.

Les **valeurs** annoncées dans ce paragraphe sont celles sur

lesquelles le projet AMITIE CODE se construira. L'hypothèse est adoptée selon laquelle l'**engagement pour** ces valeurs n'est pas quelque chose d'externe, ou de préliminaire, à la mise en œuvre du projet mais plutôt une partie intégrante du processus. Tandis que chacune d'entre elles doit être pensée dans ses corrélations étroites avec les autres, les principes ci-après brièvement décrits sont estimés non seulement en soi mais plus fondamentalement en raison de leur impact sur la qualité de l'action. En ce sens, elles sont essentielles pour encadrer et contextualiser convenablement les objectifs du projet aussi bien que pour orienter les méthodologies, pratiques et procédures de coopération adoptées individuellement et collectivement par les partenaires tout au long du projet ; elles sont essentielles pour assurer leur engagement pratique et théorique à l'approche AMITIE CODE.

Selon le Manuel intitulé Droits de l'Homme et Travail Social publié par le Centre pour les Droits de l'Homme des Nations Unies en 1994, les **droits de l'homme** sont inséparables des connaissances et des pratiques de toutes les personnes œuvrant dans le **travail social**, le terme travail social étant entendu comme étant : « une profession basée sur les droits de l'homme, ayant comme principe de base la valeur intrinsèque de chaque être humain et en tant que l'une de ses cibles principales la promotion de structures sociales équitables, qui peuvent offrir aux personnes la sécurité et le développement tout en conservant leur dignité » (p. 3). En premier lieu, les droits de l'homme font partie de notre cadre juridique national et européen, exprimant les valeurs fondamentales, normes et objectifs sur lesquels sont construites nos sociétés contemporaines et donc les normes auxquelles doivent répondre nos systèmes. Deuxièmement, comme il a été souligné par le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme<sup>1</sup>, l'adoption d'une approche basée sur les

1 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2006) Questions Fréquentes au sujet d'une approche de la coopération pour le développement, Nations Unies, New York, Genève, pp. 16-18, disponible à : <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/FAQen.pdf> (accès le 13 novembre 2015).

droits de l'homme signifie le fait de se concentrer sur la réalisation des droits des personnes qui **sont exclues ou marginalisées**, ou de celles dont les droits sont susceptibles d'être violés. Une telle approche exige l'adoption d'une perspective holistique, c'est à dire de toujours prendre en compte l'environnement dans lequel nous fonctionnons et interagissons dans son ensemble, les dimensions individuelles, familiales et collectives vers celles plus larges sociales, politiques et juridiques. Cela exige toujours de valoriser et se concentrer sur la **participation** et le **rôle actif** des personnes, de toutes les personnes concernées et impliquées dans chaque activité. Cette approche basée sur les droits de l'homme comportant ainsi une valeur intrinsèque en termes moraux et juridiques, elle a également une valeur instrumentale, car elle mène à une meilleure qualité de nos actions.

Dans chaque action qui adopte une approche basée sur les droits de l'homme, comme c'est le cas pour le projet AMITIE CODE, la question de la **responsabilité individuelle, collective et institutionnelle** demeure cruciale. Lorsque la responsabilité institutionnelle de fonctionner et de définir ses propres objectifs et procédures en conformité avec les normes et standards internationaux et nationaux des droits de l'homme semble être plus évidente, cette même responsabilité s'applique aussi aux personnes qui ont aussi bien, comme le souligne le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « des responsabilités générales envers la communauté dans son ensemble et, au minimum, doivent respecter les droits de l'homme des autres »<sup>2</sup>. Les mêmes obligations en matière de droits de l'homme s'attachent aux groupes formalisés, aux organismes internationaux et aux autres acteurs non-Étatiques constituant, la dimension **collective** de certains droits humains qui est souvent cruciale afin qu'un droit soit

clairement reconnu et réalisé.

**La reconnaissance et l'implication** formelles, actives, informées et sensibles de **communautés** locales/régionales constituent en fait un(e) autre valeur/engagement qui sous-tend l'approche AMITIE CODE. Car un tel processus de reconnaissance et de participation a un impact majeur sur la capacité de comprendre les contextes multiples, divers, chevauchants et parfois conflictuels que traversent toute intervention, partage et acquisition d'idées, intuitions et perspectives, assurant ainsi l'identification d'activités et de procédures qui sont plus aptes à répondre aux nécessités du contexte et aux attentes de tous les acteurs concernés.

Nous croyons que le fait de **valoriser la diversité** constitue une compétence éducative et professionnelle cruciale. C'est la capacité de gérer toutes les personnes de façon équitable, de soutenir un traitement et des opportunités égalitaires et justes pour tous, et d'encourager un climat d'inclusion, où **diverses pensées et formes d'expression** sont librement partagées et intégrées. Le Manifeste de l'UNESCO sur la diversité culturelle affirme que, dans nos sociétés de plus en plus diverses, il est essentiel d'assurer l'interaction harmonieuse parmi des personnes et des groupes ayant des identités culturelles plurielles, variées et dynamiques, ainsi que la volonté de vivre ensemble. La diversité culturelle est en ce sens l'une des racines du développement, entendue non simplement en termes de croissance économique, mais également en tant que moyen pour réaliser une existence intellectuelle, émotionnelle, morale et spirituelle plus satisfaisante. La diversité doit donc être préservée, améliorée et transmise aux générations futures comme témoin de l'expérience et des aspirations humaines afin de développer la créativité et le dialogue.

Nous considérons que le projet représente un moyen d'établir une **coopération** durable parmi les partenaires, d'identifier le rôle de chacun, de le faciliter, et de travailler ensemble afin de favoriser un changement dans nos villes. Notre coopération est basée sur l'**inclusion** et l'**ouverture**. Par inclusion, nous entendons le fait de ne pas exclure une **participation** en raison de la

2 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2006) Questions Fréquentes au sujet d'une approche de la coopération pour le développement, Nations Unies, New York, Genève, pp. 16-18, disponible à : <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/FAQen.pdf> (accès le 13 novembre 2015).

race, de la couleur, du sexe, du genre, de l'orientation sexuelle, de la langue, la religion, l'opinion politique ou origine nationale ou sociale, la propriété, naissance ou tout autre statut. Par ouverture, nous entendons l'utilisation d'une forme de communication non dissimulée et sincère entre nous, et l'engagement de promouvoir **l'accueil et l'amélioration** des idées et propositions avancées par des bénéficiaires des activités du projet, des groupes de parties prenantes ou de nouveaux acteurs qui témoignent de l'intérêt pour le projet ou les questions en jeu.

L'adoption constante d'une approche basée sur les droits de l'homme conduit également à concevoir et mettre en œuvre des activités **durables et reproductibles** car elle vise, par l'identification et la valorisation du rôle et la participation active de tous les acteurs, à rendre ces acteurs plus autonomes, à compléter leurs compétences et à renforcer les procédures permettant d'améliorer la connaissance mutuelle, la coopération et le partage d'informations. Étant basé sur la reconnaissance et la participation de communautés locales/régionales et sur une approche inclusive et ouverte, AMITIE CODE est en mesure de créer des liens et de construire par les expériences positives existantes ou passées, et de répondre aux besoins réels et persistants des peuples et des territoires, sans reproduire ce qui a déjà été fait et, en même temps, sans « réinventer la roue ».

Conscients que le fait de **communiquer et d'informer** sur le projet constitue un défi en raison de sa nature éducative et en raison de la complexité des questions en jeu (d'autant plus pendant une période où la migration est souvent désignée incorrectement comme étant une menace sécuritaire et économique pour les sociétés européennes), nous partageons les priorités de communication en faveur du respect de la dignité humaine et du soutien à l'équité, la solidarité et la justice, afin d'améliorer la compréhension du public pour les réalités et les complexités du développement. Les outils de communication et d'information devraient donc être **accessibles à tous** : se servir des données disponibles et compréhensibles, s'assurer que toutes les images sont accompagnées de références claires au pays ou à la personne

décrit(e), s'assurer que – dans la mesure du possible – ceux dont la situation est représentée ou racontée disposent de l'opportunité de communiquer leurs histoires eux-mêmes, éviter d'utiliser un langage ou des images stéréotypés, utiliser des médias traditionnels et nouveaux.

## 1.2 Leçons apprises du projet AMITIE : réduire les distances par la connaissance (Auteur : Lucia Fresca)

AMITIE CODE est la suite du projet AMITIE qui visait à améliorer les compétences en matière de communication des collectivités européennes et des acteurs non-étatiques sur la migration et le développement. Ces compétences sont considérées comme étant des actions clés pour générer un niveau de conscience plus élevé parmi les citoyens et les communautés locales sur les processus qui relient la migration au développement global, pour favoriser une meilleure compréhension des raisons conduisant à la migration, pour appuyer et accompagner les villes dans le changement démographique et la diversité culturelle, et contrecarrer la communication des médias dominants qui en général n'aide pas à reconnaître la complexité.

Les partenaires du projet AMITIE, y compris les représentants de la Lettonie, de l'Italie, de l'Espagne, de la Roumanie et du Brésil, ont convenu que pour activer un dialogue interculturel efficace, il est nécessaire d'affiner l'expertise des opérateurs pour atteindre un public plus large, afin de surmonter les risques de n'atteindre que des cercles restreints de citoyens qui sont déjà sensibilisés, ce qui aurait pour effet de neutraliser les efforts consentis pour promouvoir une société ouverte et plurielle.

Le projet AMITIE a été conduit du mars 2011 jusqu'en mai 2013 et a réalisé les activités suivantes, toutes focalisées d'une manière ou d'une autre sur le but de réduire les distances entre les gens par la connaissance (des problèmes, des uns par les autres, des différents pays et cultures, des institutions et des rôles) :

- **recherche universitaire** sur la migration, le développement et les droits de l'homme (MDDH) en Lettonie, Italie, Espagne, Roumanie et au Brésil
- 4 cycles de **groupes cibles sur la communication sociale**, mobilisant 135 personnes parmi des migrants, de nouveaux citoyens et d'autres acteurs intéressés en Roumanie, Lettonie, Italie et Espagne, produisant des Recommandations Finales sur la manière d'élaborer une campagne de communication efficace en matière de MDDH<sup>3</sup> ;
- **plate-forme de formation en ligne** sur la thématique MDDH, utilisée par 111 étudiants ;
- **formation des fonctionnaires** sur la migration, le développement et les droits de l'homme par le biais d'une plate-forme d'apprentissage universitaire de troisième cycle sur internet (81 personnes formées : 21 en Lettonie, 30 en Espagne et 30 en Roumanie) ;
- formation de 30 fonctionnaires et coopérants par le biais d'une **formation supérieure** sur la migration, le développement et les droits de l'homme en Italie<sup>4</sup> ;
- **ateliers de perfectionnement pour des enseignants** d'écoles secondaires pour apprendre les méthodologies et les outils d'essai pour intégrer le contenu de la thématique MDDH dans des programmes scolaires traditionnels, réalisés dans les pays partenaires d'AMITIE, et faisant participer 85 enseignants, dont des directeurs d'école ;
- **ateliers d'école pour des élèves** de secondaire réalisés dans des pays partenaires d'AMITIE, faisant participer 550 élèves<sup>5</sup>.
- **une campagne transnationale de communication** basée sur la déclaration « *ceci est mon histoire. Ou la nôtre ?* » et constituée d'un festival international attirant près de 10.000 personnes avec de nombreux événements et séminaires im-

pliant divers acteurs, des outils de communication en ligne et hors ligne, tels qu'un blog animé infographique dédié<sup>6</sup>.

Le projet a été présenté par la Commission Européenne comme étant une bonne pratique des collectivités sur l'éducation globale en matière de citoyenneté, particulièrement en ce qui concerne ses aspects de **participation** et de **créativité**.

Les partenaires ont déclaré que les mêmes activités ont provoqué des résultats différents, selon la ville concernée et principalement en raison de la composition différente du partenariat. En effet, là où le partenariat était plus nombreux et varié, les résultats ont intégré un processus de changement dans les pratiques ou politiques des collectivités. Le processus de **participation directe des « nouveaux citoyens », des communautés et des associations de la Diaspora** a renforcé la connaissance des partenaires au sujet de la variété des ressources de société civile, particulièrement utile pour des collectivités ; il a permis l'expression de la diversité culturelle ; il a permis de **créer/renforcer des relations parmi les différents acteurs et projets**, par exemple entre ceux traditionnellement identifiés en tant qu'« acteurs de coopération » et « acteurs d'immigration », et il a offert un espace pour que les migrants soient des protagonistes et des producteurs « d'images urbaines » et des européennes. Chaque personne concernée dans ce projet a appris de la **variété des partenaires et personnes concernés**, apportant **différents domaines d'expertise et différentes approches** pour travailler sur les mêmes thèmes.

Le niveau de la participation aux activités proposées a été élevé, constant et divers en termes de catégories des participants, grâce à la diversification des événements qui ont été offerts. Une participation qui peut être décrite comme large est considérée comme étant un bon élément pour penser que les participants auront retenu de nouvelles connaissances ou au moins été influencés de façon positive. Les responsables politiques ont aussi assisté à

3 <http://www.youtube.com/watch?v=2wTaEtgmEBQ> <http://www.comune.bologna.it/amicie/training.php?id=13>

4 <http://www.comune.bologna.it/amicie/training.php?id=61>

5 <http://www.comune.bologna.it/amicie/training.php>

6 <http://www.comune.bologna.it/amicie/campaign.php>; <http://www.comune.bologna.it/amicie/festival.php>; <https://www.youtube.com/watch?v=L1Ya7ZuYGr4>



des réunions et à des manifestations, surtout dans les villes où il y avait une collectivité partenaire. Cependant, le partenaire espagnol a fait état des difficultés rencontrées pour encourager les gens à participer aux formations ou aux activités de la campagne sans paiement ou dédommagement, car en général les gens et les institutions ne disposent pas de budget pour assister à des activités non obligatoires. Il est important de prendre en considération ce risque et se focaliser sur l'accessibilité des activités et sur des incitations pour encourager les gens à participer.

La notion de l'importance d'une **planification des activités éducatives à l'avance**, surtout lorsqu'on travaille avec des écoles, a été partagée par tous. L'un des aspects positifs était que des enseignants étaient impliqués activement en organisant les laboratoires d'élèves **pendant les heures scolaires**, ce qui se traduisait par la présence de tous les élèves. Les enseignants pouvaient ainsi voir comment organiser des activités semblables et gérer les débats sur des thèmes tels que des styles de consommation et les responsabilités individuelles et communautaires en matière de développement global. Un deuxième aspect abordait la **coopération avec les médiateurs culturels** travaillant dans les écoles.

La combinaison de **connaissances théoriques** en matière de migration et des **exercices d'enseignement pratiques non-formels** ont aidé les élèves à comprendre que la migration est un processus complexe, que les aspects positifs de la migration existent réellement et qu'ils ont/sont un facteur/potentiel de développement pour les Communautés européennes. Une plus grande connaissance des différentes expressions et des voies de communication a été disséminée parmi les élèves et les enseignants. D'ailleurs la communication entre les élèves autochtones et étrangers a été améliorée grâce à des activités visant une compréhension mutuelle<sup>7</sup>.

7 A Bologne, les questions suivantes ont été utilisées afin de susciter un intérêt et stimuler une interaction autour des questions suivantes :

1. La migration est-elle un droit ?
2. La migration est-elle une source de développement pour l'économie et de la société dans son ensemble ?

Un résultat inattendu des activités éducatives pour les collectivités et les opérateurs d'O.N.G. a été l'**échange entre les professionnels** dans les différents secteurs et services. L'écho reçu des participants a été très bon et a exercé une influence positive sur leur coopération. Les fonctionnaires ont appris l'importance de la communication interne et externe comme outil puissant, à utiliser pour créer des connexions, favoriser des espaces de dialogue et renforcer la connaissance et la confiance mutuelles, ainsi que pour leurs activités. L'Université de Bologne déclare avoir appris à s'engager d'avantage pour travailler de manière régulière avec les collectivités et les associations.

La campagne de sensibilisation, menée par Cineteca di Bologna, a créé un **espace de participation pour la discussion et la communication** où les migrants étaient les protagonistes. Cette initiative aurait dû cependant durer plus de 6 mois pour exercer un réel impact en faveur du changement social et politique. Dans certaines villes, la fin du projet a amené un ralentissement dans les relations sociales et la communication. Il existe, cependant, une occasion de le revitaliser maintenant lors de la nouvelle phase de projet. Chaque ville partenaire a offert des emplacements stratégiques pour organiser les manifestations ainsi que des supports. Partout, le potentiel a été reconnu pour augmenter le nombre d'activités peu onéreuses qui ont néanmoins un impact énorme

- 
3. Peut-on considérer le développement comme un droit de l'homme ?
  4. La migration peut-elle représenter aussi une ressource pour le pays d'origine du migrant ?
  5. Comment le citoyen migrant contribue-t-il à la richesse et au bien-être social de notre pays ?
  6. La liberté de mouvement et de circulation peut-elle favoriser de meilleures opportunités pour le développement à la fois dans le pays d'origine et le pays de résidence du citoyen migrant ?
  7. Comment les politiques de migration influencent-elles les chances pour que le citoyen étranger soit une ressource et une source de richesse pour le pays où il/elle habite ?
  8. Comment communiquer autour de la migration en tant que processus de développement ?
  9. Comment favoriser une réelle participation des citoyens migrants dans la construction d'une communauté locale intégrée ?

en matière d'éducation.

Tous les partenaires étaient d'accord sur le fait que l'**impact principal a été réalisé par la campagne de communication, ainsi que par des activités de formation et d'atelier dans les écoles**. Différentes activités ont été planifiées pour différents groupes cibles, dont les besoins spécifiques ont été pris en compte et les méthodes choisies pertinentes pour chaque groupe. **Le public le plus large** a été atteint par la campagne qui a été jugée très efficace dans l'ensemble, notamment en raison de la décision d'appeler à de vrais témoignages de la part de personnes désireuses de partager leur histoire avec la communauté locale. En outre, les témoins exprimaient leur satisfaction et leur gratitude d'avoir pu participer car cela les a aidé à se sentir plus intégrés dans la société d'accueil. En général, le public concerné a apprécié la campagne car elle ne visait pas à leur dicter comment penser « de manière correcte », mais a simplement montré de vraies personnes impliquées dans leurs études, dans leur travail ou le volontariat, c'est à dire au profit du public en général.

L'**égalité entre les sexes** a été promue en prévoyant un nombre égal de femmes et d'hommes entre les participants aux activités, les principaux intervenants lors des manifestations et les témoins..... La **durabilité environnementale** a été assurée en prenant soin d'économiser les ressources dont disposait le projet, en réduisant autant que possible l'utilisation de papier, d'électricité, de carburant, etc.

Le niveau de **coopération entre les partenaires** était excellent sans toutefois arriver à surmonter une relative distance engendrée par la nouvelle direction politique dans la ville de Recife. En plus des réunions de coordination, des contacts réguliers parmi les partenaires ont été maintenus par courriel, par téléphone et Skype afin de résoudre les problèmes et permettre un échange sur les étapes à venir de la mise en œuvre du projet<sup>8</sup>. Le projet a aidé à

---

8 "Nous avons dû surmonter notre propre diversité parmi les partenaires AMITIE (en termes de culture, histoire et professionnalité) nous permettant d'arriver à un consensus vers une direction et une vision pour développer la campagne ainsi que le projet dans son ensemble, surtout en valorisant nos

**établir une bonne collaboration avec des journalistes** en Lettonie, tandis que l'implication des médias dans les autres pays était moins évidente. Les rapports avec les **autorités étatiques** ont été insuffisants. Une plus grande attention à cette question aurait été souhaitable pour mieux assurer la durabilité et la répliquabilité des activités du projet. Enfin... les **rapports avec les bénéficiaires et les groupes cibles finaux** ont soulevé des espérances et des idées qu'il serait utile de traiter et de prendre en considération par les partenaires AMITIE CODE lors de la suite du projet.

### 1.3 Migration, développement et droits humains (Auteur : Annalisa Furia)

La migration, le développement et les droits humains sont des phénomènes complexes et transversaux. La compréhension de leurs dimensions et liens multiples ainsi que leur intégration dans les politiques, pratiques et procédures représentent autant de défis principaux pour les années à venir et pour nos sociétés.

La **migration** ne peut plus être présentée comme un phénomène occasionnel car elle a toujours été, et continuera sûrement à être dans l'avenir, un composant structurel de nos sociétés. Alors qu'elle est fréquemment posée en termes économiques ou sécuritaires, la migration est « un fait social total », un phénomène ayant des implications dans toute la société, impliquant les sphères économiques, légales, politiques, culturelles et religieuses. C'est un phénomène dynamique et toujours changeant, qui a un impact flagrant sur la vie de ceux qui émigrent mais aussi sur ceux qui rencontrent, interagissent, vivent et travaillent avec les migrants et avec les personnes en mouvement. Alors qu'elle peut être rapprochée, et est fréquemment associée dans le débat public, des idées et des images tragiques de souffrance, d'abus et

---

diverses capacités, idées et inspirations qui ont rendu si forts and transnationaux les produits AMITIE." (Giulia Grassilli, AMITIE Coordinateur de la Campagne)

d'activités criminelles, la migration constitue également une ressource cruciale. En soi elle appelle au changement et lorsqu'elle est convenablement évaluée et valorisée elle peut devenir un vecteur précieux en faveur du changement.

Pendant la majeure partie de son histoire plutôt courte, le **développement** a été conçu en termes de croissance économique et de transfert de technologie, c'est à dire une augmentation du revenu national à mesurer en termes de PIB. L'idée générale fondatrice était que la croissance économique et la technologie peuvent favoriser le développement global des sociétés sur les plans social, éducatif et politique. L'analyse des nombreuses défaillances de projets de coopération au développement ainsi que le décalage radical de paradigme impulsé surtout par Amartya Sen et Mahbub ul Haq a conduit depuis les années 90 à l'adoption d'une notion plus pertinente du développement, celle du développement humain. Le **développement humain**, tel qu'il est clairement indiqué par le Programme de Développement Humain, concerne le fait de « faire progresser la richesse de la vie humaine, plutôt que la richesse de l'économie dans laquelle les êtres humains vivent. C'est une approche qui se focalise sur la création d'opportunités justes et des choix pour tous »<sup>9</sup>. Plutôt que de se concentrer uniquement sur la croissance économique, le développement humain se concentre sur le bien-être des personnes, sur le perfectionnement de leurs possibilités pour être et pour faire ce qui est approprié durant leurs vies.

Des nombreuses Conventions et Déclarations de l'ONU à la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE et aux constitutions nationales, les normes et principes des **Droits de l'Homme** font partie de notre cadre juridique national et européen. Ils donnent à nos sociétés des valeurs fondamentales, des normes et des principes d'action ainsi que des objectifs communs. Souvent accusées d'être instrumentalisées en faveur de l'hégémonie/intérêts

des puissances occidentales, la protection et la promotion des droits de l'homme dans les sociétés contemporaines est principalement concernée pour la promotion de l'égalité et de la non-discrimination, par le renforcement des services sociaux et la reconnaissance institutionnelle des différences, par l'acceptation des droits culturels des individus et des groupes de participer, ainsi que par l'établissement de stratégies adéquates et multi-niveaux de formation, de processus d'autonomisation ciblés et de campagnes de communication accessibles. Les droits humains sont ainsi des composants précieux dans nos vies, des outils précieux pour remédier à l'inégalité, aux abus et à la discrimination. Leur protection ne peut pas être conçue comme un fardeau à imposer à d'autres. Elle devrait être conçue plutôt comme un devoir commun, collectif et individuel.

Chacune de ces questions (la migration, le développement, les droits de l'homme) peut être, et est souvent, abordée séparément, en puisant dans l'ensemble des connaissances, des langages et des technicités spécifiques à chaque secteur. Ce n'est que très récemment, et en raison de l'appel fort en faveur de l'intégration et de la coordination de la part de théoriciens et de praticiens, que le lien entre le développement et la migration s'est imposé tout à fait en haut de l'ordre du jour international et européen.

Comme il a été souligné par le rapport sur le contexte AMITIE, qui fournit le cadre théorique sur lequel se construit AMITIE CODE<sup>10</sup>, une première manière de relier le développement et la migration a été exprimée en années 70 par le slogan mal conçu « Aidons-les chez-eux ». Plus tard, des politiques migratoires se sont basées sur le mythe du retour - tôt ou tard - des migrants à leurs « foyers » et sur la conceptualisation de la migration uniquement dans ses dimensions économiques.

Une manière plus élaborée et plus complexe de relier la

9 Human Development Programme, What is Human Development?, disponible à : <http://hdr.undp.org/en/content/what-human-development> (accès 12 novembre 2015).

10 L'Amitié Context Report a été écrit par Bernardo Venturi, Gustavo Gozzi et Annalisa Furia lors de la première phase du Projet AMITIE. Le Rapport est accessible via : [http://www.comune.bologna.it/amitie/allegati/1329396739\\_Context%20Report%20%20full%20text%20web.pdf](http://www.comune.bologna.it/amitie/allegati/1329396739_Context%20Report%20%20full%20text%20web.pdf) (accessed 12 novembre 2015). Voir en particulier pp. 6 et 7.

migration et le développement a été offerte, à partir des années 80, par le concept du **co-développement**. Selon Sami Naïr, le codéveloppement est « une proposition pour intégrer l'immigration et le développement de manière à ce que les pays d'origine et d'accueil bénéficient tous les deux du flux d'immigration. Cela veut dire créer une relation par consensus entre les deux pays où l'apport de immigrés au pays d'accueil n'entraîne pas de perte pour le pays d'origine »<sup>11</sup>. Ce concept complexe implique quelque chose de très différent du « Aidons-les chez-eux ». Il implique l'idée que les migrants sont des protagonistes actifs des processus de développement, de projets communs qui peuvent être avantageux pour les deux communautés d'origine et de destination, et de multiples liens et formes d'inclusion, de reconnaissance et d'intégration « ici » et « là ». Bien que fascinant, ce concept de co-développement ne peut cependant être utilisé que comme expression à la mode pour désigner des projets plus traditionnels impliquant des migrants seulement en tant que bénéficiaires, ou destiné à faciliter le retour des migrants ou, plus simplement, la circulation de transferts d'argent.

Plus récemment, en septembre 2006, un Dialogue de Haut Niveau sur les migrations internationales et le développement a été organisé par l'Assemblée Générale des Nations Unies, pour discuter des aspects multidimensionnels de la migration et du développement internationaux. Les conclusions du Dialogue de Haut Niveau ont conduit à l'adoption de nombreux documents et stratégies, parmi lesquels la Communication de la Commission intitulée « maximiser l'impact positif de la migration sur le développement » (COM (2013) 292 final). Le deuxième Dialogue à Haut Niveau de l'ONU sur la question a eu lieu en 2013 et a mené à l'approbation unanime d'une déclaration dans laquelle la nécessité d'adresser « la corrélation complexe entre la migration et le développement » est réitérée avec la nécessité de favoriser « les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les

migrants, indépendamment de leur statut de migration »<sup>12</sup>.

En plus des documents et déclarations officiels, l'intégration du Développement, de la Migration et les Droits de l'Homme est essentielle pour être en mesure de répondre efficacement aux défis posés par les phénomènes de migration et l'inégalité des possibilités à travers le monde. Mais c'est une tâche complexe et difficile, car il ne signifie pas simplement que les migrants doivent devenir des « outils pour le développement », ou que la coopération en faveur du développement doit être améliorée afin d'empêcher la migration. Il signifie plutôt le fait de se rendre compte de l'impact et des implications réciproques entre la Migration, le Développement et les Droits de l'Homme dans leur ensemble et pas simplement entre deux de ces aspects. Il signifie le fait d'essayer d'aborder, dans la théorie et la pratique, ces questions d'une façon coordonnée et intégrée, et de maintenir une démarche critique envers toute instrumentalisation des concepts ou théories ou n'importe quelle solution ou approche compartimentée.

Il entend mettre les personnes, qu'elles soient des ressortissants nationaux ou des migrants, et les communautés de personnes au centre de toutes actions et interactions. Il signifie le fait de plaider en faveur d'un réel, et donc **extrêmement difficile et exigeant, changement** de la façon de penser et d'agir en matière de Migration, de Développement et de Droits Humains.

### 1.4 **Agenda 2030 pour le développement durable** (Auteur : Ulrich Schenck)

Une autre source des fondements du projet est assez récente : **Agenda 2030 pour le développement durable** » de l'Assemblée des Nations Unies. Cette approche globale pour reformuler les

11 See Ivi, p. 6.

12 Voir Declaration of the High-level Dialogue on International Migration and Development (A/68/L5), points 2 et 10, disponible à : [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/68/L.5](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/68/L.5) (accès 12 novembre 2015).

Objectifs du Millénaire et pour élargir l'horizon pour la politique et les politiciens reflète en grande partie les principes qui correspondent aux buts et aux objectifs (et les fondements) du projet.

Le 25 septembre 2015, l'Assemblée Générale des Nations Unies a approuvé un nouvel ordre du jour : « l'Agenda 2030 pour le développement durable »<sup>13</sup>. Ce nouvel agenda, qui remet à jour les anciens « Objectifs du Millénaire », suit une approche universelle et attribue plus de responsabilités aux pays développés. Il constitue aussi la base d'un partenariat global évolutif. Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) récemment développés relient le principe de durabilité avec le développement économique, environnemental et social.

Quelles sont les nouvelles dimensions ? Un changement crucial est représenté par **ODD 16**, qui se focalise sur l'importance de la paix, de la bonne gouvernance et des institutions inclusives en faveur du développement durable. Comme première réaction, les experts externes ont déclaré que la sensibilité du contenu de ODD 16 impliquait qu'il n'était pas possible de formuler l'objectif d'une manière concise, facile à communiquer et - enfin - orientée vers l'action.

En outre, les auteurs de l'agenda reconnaissent la pertinence des structures régionales et locales, de la situation économique régionale et des défis particuliers du développement durable. « Les cadres régionaux et locaux peuvent faciliter la traduction efficace des politiques de développement durable en actions concrètes au niveau national » (chapitre 21).

Ainsi, il y a plus d'acteurs transnationaux que jamais concernés par des relations internationales, dont des entreprises commerciales ayant des opérations globales, des fondations philanthropiques (telles que la Bill et Melinda Gates Foundation, et Open Society fondée par George Soros) et des organisations non-gouvernementales internationales telles que Greenpeace.

L'objectif 17 intitulé « renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le Partenariat Global en faveur du développement durable » est particulièrement important pour la construction de partenariats à différents niveaux spatiaux.

Les promoteurs de l'Agenda écrivent qu'ils ont besoin « d'un partenariat global revitalisé et amélioré et des moyens de mise en œuvre d'une ambition comparable » (chapitre 60). Ils espèrent que le document encouragera une implication globale plus forte, rassemblant les gouvernements, la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs, en mobilisant beaucoup plus de ressources.

Enfin des procédés de suivi et de revue à différents niveaux spatiaux sont prévus. Ils seront ouverts, inclusifs, participatifs et transparents - et amélioreront la participation de toutes les parties prenantes concernées :

- Au niveau national, tous les Etats membres trouveront un soutien pour développer des réponses nationales ambitieuses à la mise en œuvre globale de l'Agenda. Celles-ci peuvent se construire sur les outils de planification existants, tels que des stratégies de développement national et de développement durable.
- Le suivi et la revue aux niveaux régional et local peuvent fournir des méthodes utiles pour l'apprentissage entre pairs, y compris par des revues volontaires, le partage des meilleures pratiques et des discussions sur les cibles partagées. La coopération avec l'autorité régionale et locale et les divers organismes sera initiée.

D'une égale importance et source d'inspiration pour le développement du projet est **ODD 4** qui se focalise sur l'éducation et vise à assurer une éducation de qualité et la promotion d'opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. L'objectif 4.7. énonce en particulier ce qui suit : « Veiller d'ici 2030 à ce que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et des modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes,

<sup>13</sup> Pour plus de renseignements voir : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>

de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. » Bien que les indicateurs du 4.7 soient toujours à l'étude lors de la rédaction de ces directives, l'« Agenda pour l'Éducation 2030 » de l'UNESCO fournit le cadre pour la mise en œuvre du 4.7., qui établit une **approche cognitive, socio-émotionnelle et comportementale**, c.-à-d. une approche « transformative ».

Pour récapituler, la définition et la proclamation de l'Agenda ODD 2030 a informé et influencé le projet, soulignant l'importance du co-développement et de l'approche éducative, et inspirant le chemin qu'a choisi ce projet : travailler à un niveau local pour assurer un changement sur des questions d'intérêt global. Le besoin d'actions et de réseaux décentralisés, la création de liens entre les villes des pays développés et des pays moins développés ont été soulignés par cet Agenda.

## 2 OBJECTIFS DE PROJET

---

Les objectifs de ce projet sont décrits ci-dessous. Ils sont pensés comme faisant suite au précédent projet AMITIE, mais conduisent l'action plus en avant. Ils sont toujours basés selon les mêmes valeurs et principes mais dorénavant établis pour être étendus aux communautés locales : les pratiques seront testées et mises en œuvre, en impliquant les parties prenantes capables de poursuivre cet effort après la durée de vie du projet, et l'implication des acteurs appropriés sera essentielle à cette étape. Pour avoir un impact durable, les collectivités doivent assumer un rôle approprié, mais il est tout aussi important que les communautés locales s'y engagent.

### 2.1 De la sensibilisation à la mise à l'épreuve des pratiques (Auteur : Lucia Fresa)

AMITIE CODE est un projet éducatif de développement (ou d'éducation à la citoyenneté globale) dans le domaine de l'apprentissage non-formel qui peut compter sur 14 partenaires dans 6 pays de l'UE et qui est coordonné par une collectivité. Le rôle de plus en plus important des collectivités dans les activités de l'éducation au développement et d'activités de sensibilisation a été reconnu. En fait, en tant qu'acteurs politiques, ils peuvent disposer de compétences particulières dans des domaines relatifs au développement, tels que la migration et l'éducation par exemple, et leurs actions peuvent amener à des modifications politiques et à un changement de l'attitude des citoyens, ce qui pourrait à son tour influencer les politiques nationales<sup>14</sup>. AMITIE CODE concerne la **traduction de la sensibilisation au lien entre la migration et le développement en une pratique**, en employant une approche basée sur les droits humains. Ce paragraphe rappellera brièvement les caractéristiques principales de la politique de l'UE et des aspects qu'AMITIE CODE entend développer par

la pratique. En décembre 2005 l'Union européenne a adopté une **approche globale à la migration et à la mobilité** (GAMM) pour aborder le phénomène de migration d'une façon intégrée en partenariat avec des pays tiers, en identifiant trois thèmes principaux : migrations légales, migrations irrégulières, migration et développement. En décembre 2011, un quatrième pilier a été ajouté sur la protection internationale et l'asile.

Un **Rapport de l'UE sur la cohérence des politiques pour le développement**<sup>15</sup> de 2007 énonce clairement que les politiques autres que la coopération au développement ont un impact fort sur les pays en développement ; toutefois les services non directement concernés par le développement restent peu sensibilisés. Le commerce, l'environnement, le changement climatique, la sécurité, l'agriculture, la pêche, l'emploi, la migration, la société de l'information, les transports et l'énergie sont les politiques en jeu ayant un effet sur la situation économique, sociale, environnementale ou politique et sur les perspectives des pays en voie de développement. En dehors de ces domaines politiques, certaines questions en suspens ont été identifiées où des synergies avec la politique de développement pourraient être renforcées et l'une d'elles concernait la migration. En 2013 la Commission européenne a déclaré que la cohérence des politiques est primordiale pour l'intégration efficace de la migration dans les politiques de développement et devrait être poursuivie à tous les niveaux pertinents et entre eux, y compris aux niveaux régional et local. Elle a déclaré que la planification de développement mise en œuvre par les collectivités justifie une plus grande attention car les villes ont le potentiel d'agir en tant que catalyseurs du changement social. D'autres messages maintenaient que **l'implication de la société civile dans la planification locale** sur la migration et le développement doit être poursuivie et que, afin de maximiser les avantages de la migration pour le développement, plus de travail est nécessaire pour fournir une base de connaissance suffisante.

---

14 Document de travail des services de la Commission européenne, DEAR en EUROPE, SWD(2012) 457 final.

---

15 Document de travail de la Commission – Rapport de l'UE sur la cohérence des politiques pour le développement COM (2007) 545 Final.

Le rapport entre la migration et le développement durable est maintenant reflété dans l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, qui souligne la manière dont les migrants contribuent au développement, et comment une meilleure gouvernance de la migration peut réduire des inégalités globales. Cependant, en 2015, un article analyse les discussions de politiques internationales sur la migration et le développement et fait le contraste entre ces derniers avec les politiques M&D et pratiques réelles de 11 pays européens, qui étaient parmi les principaux promoteurs du discours international. Une analyse documentaire a fourni la base pour une analyse comparative de leurs politiques et stratégies globales en matière de M&D ainsi que les arrangements institutionnels pour la formulation et la mise en œuvre de ces derniers. La comparaison prouve que la politique et la pratique en matière de M&D demeure dans une phase provisoire et expérimentale, et que les pays éprouvent des difficultés à faire refléter leurs positions internationales dans leurs propres politiques. Tout en soulignant le potentiel développemental de la migration lors de discussions internationales, la plupart des politiques des pays concernés reflètent toujours une compréhension de la migration comme étant un problème avec des intérêts domestiques à court terme<sup>16</sup>.

Dans la GAMM, la plus grande attention a été portée aux politiques et aux acteurs nationaux, en laissant de côté de nombreux acteurs institutionnels importants et extrêmement créatifs, à savoir les collectivités et autorités régionales. Traditionnellement, la préoccupation centrale et la priorité en matière de gestion de la migration ont été accordées aux acteurs nationaux, et ce n'est que très récemment que la communauté internationale a commencé à reconnaître les collectivités en tant qu'acteurs importants dans le domaine de la migration et du développement. En 2008, l'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement (ICMD) du

16 Théorie et Pratique ? Une Analyse Comparative des Politiques de Migration et de Développement dans Onze Pays Européens et la Commission Européenne, Niels Keijzer, Julie Héraud et Malin Frankenhäuser, 26 mars 2015

PNUD a été un pionnier dans ce domaine, et vient de publier un livre blanc sur l'intégration de la migration dans la planification du développement local, avec l'OIM<sup>17</sup>. Le livre blanc confirme une compréhension du lien entre la migration et le développement qui reconnaît sa complexité et l'influence réciproque, à la fois positive et négative, que la migration et le développement s'exercent l'un(e) sur l'autre et énonce **la nécessité d'adopter une approche à la migration et au développement basée sur les droits, où le respect des droits des migrants est entendu comme qu'une condition préalable à toute autre forme de politique**<sup>18</sup>. Il suggère en outre de reconnaître la migration comme étant un phénomène des mouvements multidirectionnels et que la « mobilité humaine » est un concept plus approprié que la « migration » dans un contexte local, puisqu'il englobe mieux la nature complexe et variée diverse du mouvement des personnes par rapport aux opportunités de développement.

Pendant le projet AMITIE CODE, dans la mesure où la totalité des partenaires n'a pas pu participer à la première phase, les nouveaux partenaires auront une occasion, par le biais d'activités de formation, de s'engager dans la compréhension des aspects locaux/régionaux de la migration et du développement, en termes de tendances et de schémas, mais également d'un point de vue social, culturel et économique. Tous les partenaires établiront des mécanismes de consultation multi-partenariale et assureront la participation de migrants dans la coordination de projet. Ils fourniront aussi un **appui institutionnel au réseautage et au renforcement des associations de migrants** aussi bien que des mécanismes pour améliorer leurs capacités et assurer la durabilité de leurs actions, en vue de favoriser des projets de co-développe-

17 Livre blanc : L'intégration de la Migration dans la Planification du Développement et au-delà, 2015, <http://publications.iom.int/books/white-paper-mainstreaming-migration-local-development-planning-and-beyond#sthash.WYqbWSMr.dpuf>

18 Voir aussi, AMITIE Context Report, "Une approche fondée sur les droits humains", pages 13-20, [http://www.comune.bologna.it/amtie/alle-gati/1329396739\\_Context%20Report%20-%20full%20text%20web.pdf](http://www.comune.bologna.it/amtie/alle-gati/1329396739_Context%20Report%20-%20full%20text%20web.pdf)



ment avec les pays d'origine mais également l'inclusion sociale par le biais d'une participation dans les villes hôte.

Avec AMITIE l'un des objectifs était de sensibiliser et de développer un sentiment d'appropriation sur la pertinence de la cohérence politique dans les collectivités, particulièrement au niveau technique et intersectoriel. Toutefois la construction de telles politiques cohérentes n'est pas une tâche facile, exigeant une stratégie à long terme, et en effet il y a peu d'exemples de cohérence politique efficace sur le développement au niveau local. Avec AMITIE CODE des efforts seront consentis pour élaborer ou affiner de telles politiques.

AMITIE CODE a choisi certains domaines d'interposition qui sont ceux de l'éducation et de la formation de multiplicateurs (fonctionnaires, associations de migrants et enseignants), étudiants, et l'implication de la Diaspora de la jeunesse, la mobilisation de parties prenantes traditionnelles et nouvelles et le renforcement des partenariats transnationaux en matière de M&D.

Les objectifs des projets, tels qu'ils seront déclinés dans les pages suivantes, sont de mobiliser plus de soutien de la part des citoyens pour créer des relations plus justes entre les pays développés et ceux en voie de développement en favorisant des actions très visibles à travers la ville et d'affiner les politiques par la formation, la coopération et l'éducation en ciblant acteurs clés et les multiplicateurs. L'action prévoit en outre d'associer activement les étudiants et la jeunesse, grâce aussi à la présence du réseau ECCAR dans près de 80 villes et 22 pays, de favoriser l'égalité, les droits de l'homme et les moyens d'existence durable, à partir du capital interculturel qu'ils peuvent apporter. Quant aux multiplicateurs, les actions d'éducation visent les enseignants du secondaire, les fonctionnaires et les associations de migrants afin de renforcer les politiques et développer les qualifications et les capacités nécessaires pour activer la connexion entre la migration et le développement.

## 2.2 Assurer l'engagement des pouvoirs locaux

(Auteur : Heike Kölln-Prisner)

Bien que les politiques en matière de migration et de développement soient décidées au niveau national et international, les collectivités jouent un **rôle important et essentiel lors de leur mise en œuvre au niveau local**, traitant souvent des défis et des points faibles. Mais en outre, leur rôle en mettant en application des actions décentralisées, aux côtés des O.N.G.s, et en particulier des organismes de la Diaspora des migrants ou des organismes de développement est évident pour les citoyens. Et encore, les citoyens pourraient avoir un rôle influent au niveau local, et de ce fait donner forme au discours et aux actions de coopération décentralisée. **Les collectivités peuvent s'impliquer de diverses manières** : les maires des villes, les services sociaux, les rectors, les services de l'emploi, le service d'urbanisme responsable du logement et des espaces verts, et même la police et autres tutelles ayant affaire avec les citoyens au quotidien et, assez souvent, dans des circonstances exceptionnelles. Les collectivités peuvent instaurer des **activités de jumelage**, influençant ainsi la communication entre les collectivités des deux villes. Elles peuvent impliquer les citoyens actifs et les écoles dans ces activités, veillant à ce que le jumelage soit actif à différents niveaux spatiaux et par le biais de liens latéraux.

Les collectivités peuvent influencer leurs propres politiques selon les règles d'équité commerciale, de mesures d'accueil, d'éducation d'insertion et par bien d'autres manières : en mettant en œuvre des politiques influencées par une philosophie de co-développement, elles peuvent montrer l'exemple et favoriser le co-développement de façon ouverte et constante. Lors du processus de la formulation des « objectifs de développement durable 2030 » (ODD, cf. chapitre ci-dessus), les collectivités jouent un rôle clé dans la définition de la cible 11 et la cible 17.

ODD 11 (développement durable des villes et des collectivités) : parmi les cibles décrites dans ce domaine, est souligné comme étant très important l'accès inclusif, abordable et durable

au **logement, à l'éducation, à des espaces ouverts et verts** dans les villes, en particulier pour les groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants. Les collectivités peuvent, dans la mesure de leurs moyens, travailler en faveur d'un climat ouvert et divers, en offrant de l'espace et des occasions de se retrouver, partager ses avis et son expérience, de donner et de recevoir de l'aide et de l'appui au sein de la communauté civile de la ville.

SDG 17 (renforcer de nouveaux partenariats) : parmi les cibles décrites dans ce domaine, le partage de réalisations et de développements technologiques est important **pour combler le fossé entre pays développés et pays moins développés**. Les universités, les instituts de recherche et autres organismes agissant à un niveau local ou régional, peuvent contribuer à cette cible en partageant leurs découvertes en premier lieu avec leurs pairs d'Afrique ou d'Asie, renforçant ainsi la coopération transcontinentale. Ils peuvent établir des programmes d'échange avec des universités partenaires dans ces continents, offrant aux étudiants l'occasion d'apprendre les uns des autres. Il en va de même pour les écoles et lycées. La création de partenariats transcontinentaux est une action qui peut être gérée par les collectivités.

Pour résumer, les collectivités sont essentielles à la mise en œuvre d'une approche en faveur du co-développement. Ce projet se focalise donc sur une coopération forte avec les gouvernements locaux et leurs divers organismes/fonctions. L'engagement de la société civile et des autorités pour travailler avec le projet et soutenir ses objectifs de manière soutenable est essentiel pour assurer le succès d'AMITIE CODE.

### 2.3 Renforcer l'engagement des citoyens locaux (Auteur : Heike Kölln-Prisner)

« Dans un monde de plus en plus complexe, l'apport des citoyens est une ressource critique pour les processus décisionnels. Une bonne prise de décision dépend de la connaissance, des expériences, des avis et des valeurs du public. La mise en œuvre de

décisions difficiles dépend du **consentement et du soutien des citoyens**. À moins que les citoyens comprennent et soient engagés dans la prise de décision eux-mêmes, la confiance peut facilement se perdre » (OCDE, 2009). Par conséquent, afin d'améliorer l'efficacité et la durabilité de toute politique de migration/développement, l'implication des collectivités peut être complétée par la participation des citoyens et des parties prenantes concernées pour créer ainsi plus d'avantages. La visibilité, l'accessibilité, la franchise du processus et l'accueil de la participation citoyenne sont des principes basés sur les valeurs des activités des projets, qu'il s'agisse d'événements publics, d'activités en ligne ou autres. Il y aura des événements et des actions invitant les citoyens à participer, à bénéficier et à contribuer aux activités de projet et à se rendre compte du rôle que jouent leurs **activités de la vies quotidienne** : en tant que consommateurs, par le biais d'actions politiques, dans le voisinage, en tant que bénévoles, comme travailleurs, ou en tant qu'adhérents d'associations, clubs ou syndicats, ils ont un impact sur le développement - et aussi sur les possibilités d'un changement vers le co-développement. L'aspect éducatif de ce projet est motivé par cette idée : montrer ce rapport par le biais d'activités d'apprentissage concret qui sont basées sur des situations locales. À côté des activités d'apprentissage (pour étudiants, enseignants, fonctionnaires) l'engagement a lieu lors de tables rondes, de manifestations, de foires, de concours ....

On insiste également sur l'engagement des associations de migrants. Elles seront impliquées dans plusieurs activités, afin d'apporter leur expertise mais aussi renforcer la participation des citoyens migrants et assurer des liens avec les citoyens dans les pays d'origine.

## 3 ACTIVITES ET METHODOLOGIES

---

Les activités ne peuvent pas être séparées des méthodologies aux moyens desquelles elles doivent être menées. Elles établissent un lien qui est fondé sur les valeurs et les engagements de ce projet. Ce qui a été reconnu pendant longtemps dans l'enseignement (la matière et la méthode doivent aller de pair afin de réaliser les meilleurs résultats) va aussi pour des projets. Une gestion de projets constituée d'un processus basé sur la méthodologie est aussi importante pour le succès d'un projet que peut être le travail effectué lors des lots plus « orientés thématique ». Certaines des pensées méthodologiques sont déjà précisées dans la description des activités (par exemple, pour les deux types de formation). Certaines d'être elles seront expliquées dans les chapitres suivants.

### 3.1 Activités

Les activités conduites sous AMITIE CODE sont développées et mises en œuvre en considération des **valeurs partagées** basées sur l'expérience et la connaissance théorique propres des associés telles qu'expliquées en chapitre 1. Les activités décrites dans le chapitre suivant sont conçues pour attirer l'attention sur les buts et les objectifs du projet mais en même temps elles représentent les valeurs en faveur desquelles tous les associés ont choisi de s'engager.

Toutes les activités n'ont pas lieu dans tous les pays partenaires, mais tous les associés sont concernés dans la planification et l'organisation. En ce sens, les activités sont les résultats de la coopération et de la participation.

- Chaque activité prévue durant toute la vie du projet a son propre effet sur la durabilité du projet : le matériel de formation sera utilisé après la fin du projet, les réseaux et les relations de coopération seront maintenues si le désir existe, les moyens de communication peuvent être utilisées pour de futures campagnes, le manuel et/ou directive peuvent être employé(e)s par d'autres communautés/organisations pour essayer de mettre en œuvre ail-

leurs des parties des activités du projet, les événements culturels (dont les concours) peuvent générer du matériel ou des performances qui peuvent être montrés à plusieurs reprises.

Beaucoup d'autres résultats du projet s'ajoutent à la durabilité, non le moindre étant l'expérience des personnes et des organismes impliqués et engagés dans l'action. En conclusion, ces mêmes directives peuvent être considérées comme apportant une contribution supplémentaire à la durabilité et à la répliquabilité du projet.

#### 3.1.1 L'Année Européenne pour le Développement 2015 (EYD2015), dont le festival de film « Terra di Tutti » (Auteurs: : Sefania Piccinelli et Giorgia Bailo)

Le festival du développement EYD2015 est la seule activité de projet qui a été mise en œuvre avant que ces directives aient été produites. C'est le produit de huit années d'expérience de GVC dans la promotion du *festival de film de Terra di Tutti*, qui vise à faire participer le public sur des questions de la migration et du développement par des vidéos et des documentaires<sup>19</sup>.

La 9ème édition du festival produit pendant l'Année Européenne pour le Développement s'est enrichie de la participation de nouveaux protagonistes et devient ainsi le *festival d'art de Terra di Tutti - droits, communautés et coopération dans le cinéma social et les arts du spectacle*. L'art, par ses diverses expressions, représente un outil unique pour communiquer la conviction profonde liée aux sentiments et aux émotions des personnes : pour cette raison **l'art est un chemin qui peut mettre le public en contact avec différents cultures et mondes**.

#### Cinéma social

Depuis 2007, le *festival de film Terra di Tutti* rassemble des documentaires et du cinéma social du sud global. L'édition EYD2015

---

19 <http://www.terraditutfilmfestival.org/en/programma>

du festival se focalise sur les migrations et le développement, présentant près de 60 vidéos et documentaires décrivant les flux migratoires, le droit au déplacement, la crise des réfugiés de 2015, l'accaparement de l'eau et de la terre, les problèmes de changement climatique, la lutte pour l'égalité des droits, la citoyenneté active et les questions connexes. Chaque projection est précédée par une discussion avec les metteurs en scène et avec des experts sur la thématique spécifique présentée dans le film.

Des collaborations avec d'autres festivals et événements sont réalisées pendant le *festival d'art Terra di Tutti* afin d'élargir le public et les groupes concernés.

La projection des films est destinée au grand public aussi bien qu'aux groupes cibles particuliers tels que les écoles et les étudiants : une séance « Matinée » est destinée particulièrement aux établissements secondaires, prévoyant des discussions avec les metteurs en scène et avec des experts, en utilisant une méthodologie interactive visant à faire participer les jeunes. Des groupes de personnes vulnérables sont également concernés, particulièrement les jeunes venant du centre de détention juvénile à Bologne, qui participent aux projections destinées aux écoles locales.

*Le Festival d'art de Terra di Tutti sur les arts de la communication et du spectacle* a nécessité le financement, la projection, la représentation et la projection de projets artistiques sur les droits, les migrations et le développement pendant le Festival. **Le but du festival** est transmettre des expériences susceptibles de contribuer positivement à la réalisation des objectifs officiels de l'Union Européenne pendant l'Année Européenne du Développement, en accordant la priorité aux actions qui visent à :

- Se focaliser sur la connexion entre la migration et le développement en reliant l'objectif de développement aux causes et aux conséquences visibles de la migration
- Sensibiliser les gens pour amener à une plus large compréhension parmi des citoyens de l'Union Européenne sur la manière dont leurs pays relèvent les défis à l'origine des flux migratoires

- Mettre en évidence les bonnes pratiques de la coopération de l'UE en faveur du développement et le rôle des associations et institutions de migratrices en tant qu'acteurs transnationaux clés
- Renforcer les opportunités de réseautage et de coopération parmi les acteurs du développement, la société civile et les institutions dans les secteurs du développement, de la migration et de la promotion des droits de l'homme
- Améliorer la connaissance, la sensibilisation et le renforcement des capacités des citoyens et des collectivités relatifs aux défis, aux opportunités et aux expériences provenant du lien entre le développement, la migration et les droits de l'homme
- Améliorer la compréhension du public quant au rôle central de l'UE dans la réduction de la pauvreté et au rôle joué par les différentes parties prenantes contribuant à atteindre cet objectif

Les projets sélectionnés permettent à différents langues et outils à s'assimiler au festival, concernant ainsi **différents groupes cibles** : bandes dessinées, musique, installations audiovisuelles, danse, théâtre et démonstrations de cuisine permettant d'atteindre un public plus large. Une attention particulière est accordée aux jeunes et aux groupes défavorisés, particulièrement les réfugiés et des personnes hébergés aux foyers d'accueil. Les parties prenantes nationales et internationales (citoyens, collectivités, associations et groupes informels, etc.) sont impliquées grâce à la méthodologie multidisciplinaire et interactive employée.

La dimension **multidisciplinaire** est développée à différents niveaux, tels que le type d'activités (ateliers, conférences et réunions avec des experts et des auteurs, expositions et installations multimédia, théâtre et performances audiovisuelles, performances de danse, etc.), le type de partenariat et les parties prenantes concernées (collectivités, O.N.G.s, citoyens, groupes sous-représentés etc.), le type de participants (spécialisés et grand public, groupes organisés) et la portée géographique.

La **méthodologie** employée par les projets sélectionnés est une méthodologie interactive et participative, destinée à favoriser le dialogue et le changement par l'interaction entre l'audience et les acteurs et parmi des participants dans l'assistance. Cette méthodologie est cohérente avec la démarche adoptée dans toutes les activités AMITIE CODE, permettant au public d'avoir un sens des perspectives globales, tenant en compte et cherchant à comprendre les perspectives des autres, un sens de responsabilité globale et une réflexion sur ce que signifient les droits de l'homme, les migrations et les questions de développement, ainsi que l'interdépendance parmi ces questions.

Indépendamment des séances de cinéma, les performances et les expositions, la **communication** sur les thèmes et questions EYD2015 est favorisée par une communication sur internet, surtout par le biais des réseaux sociaux et sites Web des partenaires et les organismes concernés, et par des matériels promotionnels tels qu'un programme imprimé, des catalogues et des gadgets (T-shirts, sacs, pins). Pour ces produits, une image coordonnée a été développée, concentrée sur les migrations et les droits humains, permettant à la fois au grand public et le public spécialisé d'identifier immédiatement le message et l'objectif de l'événement.

### 3.1.2 Formation innovatrice à l'intention des enseignants et fonctionnaires

*(Auteurs: Carolina Damià Ordaz et Annalisa Furia)*

La formation innovatrice pour des activités locales sur le développement sera mise en œuvre par un co-candidat par pays partenaire, en livrant un total de 1 projet pilote pour les enseignants, 6 formations nationales pour les fonctionnaires et 5 formations nationales pour les enseignants. Les formations sont censées sensibiliser les fonctionnaires et les enseignants quant au rapport complexe entre la Migration, le Développement et les Droits Humains. Par le biais de ces formations, les fonctionnaires et les enseignants acquièrent des connaissances et sont orientés vers les

actions qu'ils peuvent adopter dans leurs propres domaines. Les aspects innovateurs sont constitués par l'idée de co-développement et l'insistance sur la participation des collectivités et des citoyens.

#### 3.1.2.1 Résultats escomptés et groupes cibles

Les cibles spécifiques des cours de formation sont les fonctionnaires et les enseignants ainsi que les élèves et associations de migrants. Parmi d'autres bénéficiaires il y a les étudiants car leurs enseignants atteindront un plus haut niveau de compétence pour traiter des questions complexes du co-développement.

Les responsables politiques et les fonctionnaires, ainsi que d'autres salariés du public travaillant à la coopération au développement, à la citoyenneté active, à la migration et à l'anti-discrimination sont concernés par la formation. Le nombre estimé de professionnels formés est de 180, tandis que le nombre prévu de professionnels touchés par l'activité est d'environ 600 en plus du nombre très important de collectivités qui seront sensibilisées par des activités de diffusion.

Les écoles et les enseignants de lycées et collèges participent à l'action en tant que multiplicateurs des expériences positives et des pratiques en appui à la coopération entre les communautés locales de différents pays. Les enseignants qualifiés sont au nombre de 210, alors que le nombre estimé d'enseignants concernés par l'activité est de 600 environ et au moins 2500 par le biais d'activités de diffusion.

La formation des enseignants sur des questions de développement n'est pas en général perçue comme ayant un impact sur la performance des étudiants et n'est donc pas considérée ainsi comme une priorité. Cependant, une fois que les enseignants aient été guidés par l'apprentissage basée sur l'expérience sur le développement, ils le trouvent en général enrichissant à la fois personnellement et professionnellement.

Par le biais de la formation pilote en Italie, 1700 étudiants

supplémentaires ont été touchés.

Au moins 60 associations de migrants, en tant que multiplicateurs d'expériences et pratiques positives appuyant des initiatives de coopération au développement et d'enseignement dans leurs pays d'origine et dans le pays destinataire sont impliquées dans les formations de fonctionnaires et d'enseignants. Bien davantage seront atteints par des activités de diffusion.

Les activités de formation sont apportées par une équipe d'enseignement multidisciplinaire et multi-agence, avec une démarche participative et orientée vers la pratique visant l'amélioration du niveau de compétences et de sensibilisation des enseignants et des fonctionnaires sur les thématiques du projet et développant la coopération entre les collectivités qui livreront la formation et les associations de migrants et autres acteurs principaux impliqués dans ce processus de livraison. L'ensemble du processus est largement disséminé par un livret qui constituera le produit final des activités de formation

- L'activité pilote en Italie vise certains résultats spécifiques attendus : une amélioration des possibilités offertes aux enseignants pour faire le lien entre connaissance sur des thèmes scientifiques, c.-à-d. sur le changement climatique, avec des questions de développement, de migration et des droits humains, une évolution des qualifications en matière de technologie TIC/numérique des enseignants (c.-à-d. comment coder des apps, programmer des jeux, etc.) afin d'apporter des éléments à leurs classes en utilisant de tels outils avec les étudiants pour travailler sur les questions du développement et de la migration, en favorisant des activités éducatives interactives, coopératives et créatives dans des classes sur les thématiques du projet.
- Le résultat attendu de la formation pour les fonctionnaires, délivrée dans tous les contextes locaux des partenaires, sera constitué par un document de politique ou plan d'action local élaboré et présenté lors d'une table ronde publique impliquant les décideurs politiques locaux et autres parties prenantes

#### 3.1.2.2 Objectifs et aspects principaux des cours de formation

Concernant le mode de réalisation des cours de formation, son organisation est conçue afin de faciliter la participation des groupes cibles. Les deux cours **incluent des séances théoriques et orientées vers la pratique** et se focalisent sur le partage/élaboration d'un cadre théorique et pratique commun parmi les différents acteurs.

En conformité avec la démarche globale du projet, dans chaque cours de formation un **rôle actif** doit être joué par les **représentants d'associations de migrants** et ils incluent une séance assurée par un expert d'un pays africain.

Les principaux objectifs à atteindre lors de ces actions de formation sont les suivants :

- amélioration du niveau d'information et de compétence théorique/pratique sur les politiques de coopération au développement, les droits humains, les migrations, les acteurs et les défis ;
- promotion de la compréhension de l'impact transversal et des implications de la coopération au développement au niveau local ;
- renforcement du niveau de sensibilisation du rôle des acteurs locaux/régionaux et du rôle des enseignants et des étudiants puisque toutes ces populations, bien que différentes, sont très pertinentes quand il s'agit de la défense et la promotion du développement et des droits humains ;
- favorisation des opportunités pour construire des projets de co-développement ;
- et finalement : sensibilisation des enseignants au sujet du rôle crucial que les étudiants de classes multiculturelles peuvent assurer comme moteurs d'une croissance inclusive, juste et soutenable.

### 3.1.2.3 Méthodologie et programmes d'enseignement

Les deux cours de formation sont structurés selon les trois célèbres composants classiques de chaque processus d'apprentissage que sont le SAVOIR, le FAIRE et l'ÊTRE.

**SAVOIR** - ce composant concerne l'ensemble des connaissances et compétences essentielles que les fonctionnaires et enseignants doivent maîtriser, pour bien comprendre et exprimer les complexités des phénomènes de migration, de développement et des droits de l'homme.

**FAIRE** - ce composant concerne la dimension dans laquelle on demande aux fonctionnaires et aux enseignants de traduire leur connaissance en diverses capacités pratiques et empiriques par rapport à leur rôle et leur contexte de travail.

**ÊTRE** - ce composant concerne la dynamique psychologique et interpersonnelle qui intervient dans l'interaction (directe ou indirecte) avec les migrants et autres bénéficiaires. Il influence le processus de développement d'une relation fructueuse entre les compétences, les rôles et les besoins des individus et des groupes.

Bien que les deux cours de formation abordent, pour des raisons de clarté, chacun des macro-thèmes principaux (Développement, Migration, Droits Humains) et les dimensions d'apprentissage (savoir, faire, être) lors de modules/séances dédié(e)s, ils sont tous les deux fondés sur l'hypothèse théorique que la migration, le développement et la théorie et la pratique en matière de droits de l'homme sont étroitement liés et ne peuvent pas être traités séparément ; aussi, il n'est pas soutenable de se concentrer sur le perfectionnement de la connaissance sans s'adresser simultanément à la manière dont il se traduit en pratiques et la manière dont il est informé par la dynamique psychologique et relationnelle.

**Organisation de la formation** : afin de faciliter la participation active des fonctionnaires et enseignants, des classes doivent être organisées un jour par semaine en fin de l'après-midi, pour une durée maximale de 4 heures.

Les cours doivent avoir lieu dans des salles permettant le

mouvement/déplacement des chaises ou des personnes, équipées de façon adéquate pour la projection de vidéos et la poursuite d'activités participatives et dynamiques.

En Italie, les deux cours de formation incluent un atelier résidentiel à la « Scuola di Pace » de Monte Sole pour intégrer la formation dans une approche empirique. Dans la mesure du possible, il est fortement recommandé de rechercher une opportunité similaire semblable dans chaque pays partenaire.

**Programmes** : les listes suivantes donnent une indication des approches disciplinaires qui doivent être mobilisées lors des cours de formation pour aborder convenablement les multiples dimensions des phénomènes en jeu, aussi bien que les thèmes principaux qui doivent être traités en cours.

**Approches disciplinaires** : perspective historique, approche économique et de statistique, dimensions sociologiques, aspects juridiques et barrières, aspects politiques et moraux (par exemple, le multiculturalisme, implications morales), approche anthropologique, Communication, Science et Technologie, 'valoriser le local' (collectivité, région, association), approche écologique

**Thèmes** : histoire de l'immigration/émigration et des données récentes/flux ; modèles de multiculturalisme et d'intégration ; construction d'images et narratifs de migrants (aussi dans les médias) ; contribution des migrants à l'économie locale/nationale et données sur les principaux secteurs économiques où ils sont impliqués ; examen critique des normes/règles qui réglementent la migration (entrée, permis de séjour, expulsion, etc.), statut des migrants vulnérables, histoire des politiques, conceptions, pratiques et limitations de la coopération au développement (développement économique, développement humain, co-développement) ; histoire et conceptions possibles sur les droits humains ; approches éthiques aux droits humains, au développement et à la migration ; rôle/activité des collectivités et autres autorités régionales/nationales dans chaque domaine (migration, développement, droits de l'homme), Science, Technologie et Développement/Migration ; approche écologique à la migration.

#### 3.1.2.4 Actions préparatoires

Les principales actions préparatoires concernent la participation opportune des services des collectivités (autre que ceux déjà impliqués), des écoles et des associations de migrants pour assurer une pleine coopération au projet et une participation aux cours de formation ; le choix et le recrutement opportuns d'un tuteur expérimenté pour collaborer à l'organisation des deux cours ; l'identification et l'instauration opportunes de relations avec les universités et centres de recherche susceptibles d'apporter de l'expertise et du personnel pour s'impliquer dans les formations ; la vérification en temps utile de la possibilité d'organiser un cours de formation reconnu par l'université locale/nationale qui à son terme pourrait accorder aux participants un certificat formel et un certain nombre de crédits, crédits qui sont de plus en plus nécessaires aussi pour les professionnels qui travaillent dans les écoles et administrations locales.

#### 3.1.3 La « Prochaine génération d'écoles » - s'adressant aux étudiants et aux jeunes

*(Auteur : Irina Vasiljeva)*

Une autre activité importante faisant participer des citoyens (dans ce cas, les jeunes/étudiants) concerne les laboratoires de formation dans les écoles, intitulés la « prochaine génération d'écoles ». Ce terme a été adopté pour trois raisons :

- il est important que la prochaine génération, qui vivra dans un monde de relations interculturelles et diversifiées, s'éduque sur les thématiques traitées;
- l'utilisation des médias sociaux pour créer et favoriser des produits souligne la nécessité de traiter de la communication relative à ces questions dans les sociétés modernes ;
- la participation des jeunes non seulement en tant que bénéficiaires, mais aussi en acteurs responsables, montre l'ap-

proche que devrait adopter une nouvelle génération d'apprentissage : participative, sur un pied d'égalité, reconnaissant les compétences des apprenants.

Dans ce qui suit, nous aborderons les résultats escomptés, les groupes cibles, les objectifs et actions, les méthodes et actions préparatoires à entreprendre.

#### Résultats escomptés et groupes cibles

Cette action cible entre 20 et 40 élèves de secondaire, âgées de 14 à 18 ans, dont des adolescents d'origine migratrice dans le contexte de chacun des partenaires. Elle est axée sur la sensibilisation quant aux questions relatives à la migration, au développement, aux droits humains, à la diversité culturelle et au dialogue interculturel. L'activité est mise en œuvre avec des groupes incluant de nombreux adolescents ayant une expérience de la migration, en favorisant leur participation et leur autonomisation. Enfin, l'accent mis sur la communication améliorera leurs compétences en matière de création de produits audiovisuels relatifs à la thématique du projet.

#### Les dispositifs des laboratoires d'école

Le cours de formation est composé de plusieurs activités :

- Cartographie de projets et activités similaires en cours au niveau local en rapport avec la thématique du projet et l'instauration d'une coopération entre les projets.
- La mise en place d'équipes locales de jeunes AMITIE responsables des activités de communication dans les médias sociaux (tels que Facebook, twitter, etc.) en diffusant les produits générés lors des activités de formation et en créant des liens avec des écoles dans d'autres pays.
- Organisation d'activités de formation en dehors du système



d'éducation formelle. Les activités de formation se composeront de modules théoriques et pratiques d'une durée de 40-60 heures au total. Pendant la partie théorique, les élèves découvriront des questions concernant la migration, le développement, les droits humains, la diversité culturelle et le dialogue interculturel. Les élèves seront également en mesure d'apprendre comment travailler avec les médias sociaux pour promouvoir le message du projet. Pendant la partie pratique il sera permis aux élèves d'utiliser les connaissances théoriques acquises et d'élaborer les supports audiovisuels à employer pendant les manifestations et activités publiques, aussi bien que dans les médias sociaux.

- La promotion d'un prix international en coopération avec la Coalition Européenne de Villes Contre le Racisme (ECCAR) en invitant des jeunes et tous les groupes formels ou informels intéressés à envoyer des supports audiovisuels relatifs à la thématique du projet
- L'organisation d'un événement à haute visibilité dans chaque pays partenaire, favorisant la participation des parties prenantes nationales et en particulier les familles des élèves, où les résultats du projet et les matériaux de communication produits pendant les laboratoires d'école seront présentés.

### Méthodologie et programmes

Le cours de formation fait participer des jeunes, y compris des jeunes ayant une expérience de la migration, de différentes écoles. Les activités relatives au cours de formation sont supervisées par le modérateur local ayant avec l'expérience des thématiques suivantes : éducation non-formelle, droits humains, migration et dialogue interculturel. Les tâches du modérateur incluent la mise en place et coordination du travail des équipes locales de jeunes et d'assurer la liaison avec les élèves, un soutien aux activités de communication et d'agir comme point de contact pour les jeunes pour l'organisation des événements finaux à haute visibilité.

Des experts en médias sociaux et en création de supports audiovisuels (représentants des organisations non-gouvernementales ou autres organismes travaillant professionnellement en développant des supports audiovisuels) sont concernés dans la mise en œuvre de l'activité.

Les méthodes de travail facilitent l'échange d'informations, sensibilisent et offrent une formation holistique pour acquérir de nouvelles compétences, c.-à-d. des connaissances, qualifications et attitudes. Le programme est conçu sous forme de situation d'apprentissage mutuel, où les jeunes peuvent obtenir une nouvelle expérience et comparer différentes perceptions et opinions au sujet des questions de migration, de droits humains et de développement. Les participants font l'expérience de nouvelles approches à la promotion d'images positives de la migration par la communication qu'ils développent lors du projet. La méthodologie inclut des méthodes basées sur la communication (interaction, dialogue, discussions ouvertes), des méthodes basées sur l'activité (partage d'expérience, simulation, pratique et expérimentation), des méthodes axées socialement (associations, travail d'équipe, gestion de réseau) et des méthodes en mode autonome (créativité, découverte, responsabilité, action) pour aborder les questions dans un langage amical et accessible.

### Les thèmes/modules suivants sont proposés :

#### *Migration, développement et droits humains*

- Les raisons et la compréhension de la migration.
- Situation locale/internationale dans le domaine de la migration et le rôle de la migration dans la vie des élèves, intercommunication entre niveaux locaux et internationaux.
- Interconnexion entre la migration et les droits humains de base, quelques documents importants dans le domaine (déclaration universelle des droits de l'homme, Convention Européenne, organismes travaillant dans le domaine sur les

plans international et local).

- Couverture de « cas réels », rencontre avec des personnes ayant vécu la migration.
- Couverture des questions relative à la migration dans des médias locaux avec le but de développer une pensée critique sur la question.

#### *Étude interculturelle*

- Compréhension du dialogue interculturel, conditions préalables pour le dialogue et le développement de compétences interculturelles, en particulier liées à la thématique (empathie, respect de la diversité et acceptation de l'ambiguïté, etc.).
- Le rôle du dialogue interculturel pour construire une image positive de la migration
- Expérience pratique et « vivre le dialogue ».

#### *Communication autour de la migration*

- Aspects théoriques : médias sociaux et utilisation des médias sociaux pour aborder la question, c.-à-d. construction d'images positives et négatives, rôle des médias sociaux. Probablement des exemples du mouvement contre le discours de haine au Conseil de l'Europe (<http://www.nohatespeechmovement.org/>).
- Développement technique de pages Facebook.
- Réalisation d'une courte vidéo ou des animations stop-movement (exemples ici [www.multenkulten.lv](http://www.multenkulten.lv), <https://www.youtube.com/channel/UCAvNUabCm7Dih70vEdp5hw> - quelques exemples de dessins animés réalisés par des jeunes tout au long d'une journée).
- Aspects pratiques (élaboration de supports audiovisuels, c.-à-d. page Facebook et dessins animés).

En plus des matériaux imprimés ou audiovisuels réalisés avec AMITIE, les ressources suivantes peuvent être utilisées pendant

la poursuite du cours de formation :

- Ressources du Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int/en/web/compass/resources>
- « Trousse à outils image positive » de la Croix-Rouge <http://www.redcross.org.uk/What-we-do/Teaching-resources/Teaching-packages/Positive-Images>

#### **Actions préparatoires**

Afin de faciliter la mise en œuvre de l'activité, les partenaires doivent assurer un choix en temps utile du modérateur des activités de formation et des experts à impliquer pendant le processus de formation, commencer dès que possible à promouvoir la formation parmi les participants potentiels et les inscrire. Les questions d'organisation aussi sont importantes : un lieu de rassemblement convenable pour la formation doit aussi être choisi dès que possible pour démarrer la promotion.

#### **3.1.4 Diffusion et communication**

*(Auteur : Gianluca Grassi)*

AMITIE CODE a l'ambition de sensibiliser les citoyens européens et les autorités sur les questions de la migration, du développement et des droits humains, des thèmes qui sont plus que jamais au centre du débat global.

Nous sommes conscients du fait qu'un citoyen correctement informé sait identifier et rejeter les stéréotypes qui bloquent souvent les processus d'intégration. Pour cette raison un élément clé du projet est l'utilisation de la communication comme instrument actif pour faire en sorte que les citoyens eux-mêmes puissent devenir de vrais acteurs et multiplicateurs de messages.

La communication peut également accroître les opportunités d'échange, non seulement dans une dimension européenne, mais également avec les pays qui, dans le plus long terme, tireront un

bénéfice des activités. En Afrique en particulier, la connectivité par Internet a constitué une vraie révolution, apportant un accès au réseau même dans des secteurs disposant de peu d'infrastructures.

La communication se concentrera ainsi sur trois secteurs :

- **Local** : pour sensibiliser les communautés à la pertinence d'investir dans le dialogue interculturel et de renouveler l'engagement des collectivités sur la coopération internationale comme instrument pour le développement économique des territoires
- **Européen** : pour amener à une prise de conscience par les collectivités et sociétés civiles du rôle important que peut jouer le fait de s'engager dans un dialogue régulier dans l'Union Européenne sur les politiques en matière de migration et de stratégies de coopération au développement.
- **International** : pour étendre les activités du projet et établir de nouveaux contacts dans l'arène internationale, en particulier dans les pays visés par le projet, en engageant des partenaires de projet en dehors de l'Europe.

Pour atteindre ces objectifs, AMITIE CODE apporte diverses activités de communication, telles que la mise en place d'une équipe de plusieurs personnes pour constituer un **personnel éditorial social** qui sera composé d'étudiants et d'associations participant aux activités du projet et qui agiront en tant que porte-paroles locaux sur la promotion des messages véhiculés par le projet. Ceci aidera à favoriser un débat dans les pays partenaires afin d'atteindre et de sensibiliser les autorités au sujet de leurs politiques.

Les partenaires chercheront, surtout par le biais des médias sociaux, à créer des liens avec des pages et des hashtags employés internationalement par des institutions, des O.N.G.s et des groupes informels concernés par la promotion des droits humains afin d'amplifier la portée des produits de communication des différentes activités individuelles.

La communication est censée aussi donner plus de visibilité sur ce que font d'autres acteurs dans le domaine du projet et faire en sorte que de jeunes protagonistes deviennent des instigateurs directs, leur permettant de faire l'expérience du rôle qu'ils peuvent exercer en affirmant l'importance du dialogue interculturel et de la coopération au développement dans les communautés dans lesquelles ils vivent.

Pour atteindre ces objectifs, les partenaires emploient un certain nombre d'**outils en ligne/hors ligne** et d'actions de communication coordonné(e)s et, en particulier, en raison du public très élargi à atteindre, des outils en ligne reliés aux **nouvelles technologies et aux nouveaux médias**.

L'approche est **participative** afin d'impliquer tous les partenaires, bénéficiaires des diverses activités et associations dans la production du contenu et des supports.

Les voies de participation que l'on trouve en ligne sont :

- Le **site Web**, qui est un outil d'information globale à régulièrement mis à jour relatif aux activités et réseaux du projet, un phare pour activer de nouveaux contacts et sensibiliser des utilisateurs à un dialogue direct et dynamique avec le projet social.
- Le compte **Twitter** et la voie **YouTube**, contrôlés directement par des partenaires du projet et accompagnée de campagnes publicitaires pour la diffusion de tous les supports générés. Twitter est utilisé principalement pour créer des groupes d'intérêt, dont les partenaires et leurs réseaux, des étudiants, des associations et communautés d'étrangers afin de disposer d'un rapport de communication directe et efficace (#AmitieCode et jusqu'à la fin de 2015 #eyd2015)<sup>20</sup>.
- La page **Facebook** d'AMITIE joue un rôle clé non seulement comme plate-forme de diffusion et d'échange, mais aussi comme activateur du personnel éditorial social installé dans les laboratoires d'école. De jeunes élèves sont donc

engagés pour animer la page faisant ainsi l'expérience de l'utilisation des réseaux sociaux comme outil pour partager ensemble des questions importantes. Par le biais de cette activité, les jeunes sont sensibilisés au fait qu'ils peuvent devenir eux-mêmes des porteurs de messages de solidarité et d'intégration et sur la façon dont les réseaux sociaux peuvent être employés pour constituer un élément d'un réseau qui dépasse les frontières géographiques, autant d'éléments en faveur de l'interdépendance, du développement et de la promotion de la citoyenneté globale. Cela représente aussi un apport pour prévenir contre la cyberintimidation qui, dans certains contextes a ciblé des enfants d'origine étrangère<sup>21</sup>.

**Interactive Web App** est un outil utilisable sur des smartphones et des ordinateurs, une exposition répétée en réalité virtuelle, accessible à toutes et à tous et avec lequel chacun peut interagir. Il emploie de nouvelles technologies pour permettre à l'utilisateur de visiter virtuellement les activités et projets qui ont caractérisé les réalités des partenaires et aussi montrer les changements qui se sont produits dans les pays qui ont bénéficié des projets de coopération.

- Une **exposition ambulante cinématographique** emploie le langage du septième art et des documentaires pour communiquer les thèmes du projet.
- La **série-Web professionnelle** est un outil innovateur choisi pour capter un public accoutumée à l'utilisation du contenu trouvé sur Internet. La série Web implique des acteurs et de l'expertise sur le plan local. Un appel d'offre international pour sa réalisation sera lancé pour rassembler différentes idées et perspectives susceptibles de faciliter la diffusion des thèmes du projet. La production des épisodes dans les pays partenaires peut être l'occasion de voir comment les différentes cultures abordent la même question au moyen de différentes langues et manières.
- En plus de la série-Web professionnelle, un **prix internatio-**

**nal** est destiné au grand public et aux protagonistes des activités. Enseignants, fonctionnaires et étudiants deviendront des artistes, photographes, acteurs, metteurs en scène et auteurs pour renvoyer leurs avis par des langages artistiques visuels les représentant. Les trois meilleurs projets artistiques participeront à l'événement final à Loures (Portugal).

Des communiqués de presse, bulletins, conférences de presse et vidéos informent le projet dans son ensemble, et pour assurer la transparence, les médias sont informés au sujet du projet et invités à ses manifestations. Au moment d'écrire les directives, la réalisation d'une annonce publique internationale sur des projets de communication créatrice et innovatrice sur la migration, le développement et les droits humains avant le **festival d'art Terra di Tutti** a permis de rassembler 50 propositions en Europe et de sélectionner et réaliser 12 d'entre elles pendant le festival.

Les messages générés par les partenaires visent à mettre en valeur les éléments de l'interdépendance entre la migration et le développement et ainsi à réfléchir sur la façon d'améliorer les conditions économiques dans les pays en difficultés ou renforcer la promotion des droits de l'homme dans des zones en situation d'urgence, créant aussi un avantage direct pour les habitants de l'Union Européenne et se rapportant à des philosophies Ubuntu « je suis parce que nous sommes » ou « une meilleure Afrique pour un meilleur monde », ayant un effet de levier sur la **nécessité de reconnaître les voix d'Afrique, et du sud**, dans le dialogue, à la fois pour les contextes multiculturels au niveau local européen, et pour la coopération décentralisée.

### 3.2 Identifier et engager les acteurs appropriés

(Auteur : Heike Kölln-Prisner)

Un facteur clé méthodologique est l'engagement des acteurs appropriés. Qui est « concerné(e) » pour AMITIE CODE ? Considérant les valeurs en faveur desquelles les partenaires se sont engagés, tout le monde est concerné ! L'adoption d'une approche

basée sur les droits humains est une pratique qui doit être intégrée dans des décisions de tous les jours prises par différents acteurs à différents niveaux.

Le projet s'efforce de s'adresser à la jeunesse, aux étudiants, enseignants, collectivités, fonctionnaires et responsables politiques, organismes de la société civile, associations de la Diaspora et aux citoyens en mettant en œuvre des activités conçues pour être vues et reconnues par toutes ces personnes et entités. Cependant, l'engagement signifie plus que le fait de confronter une communauté à certaines questions de société ; plutôt, l'idée est d'essayer de l'atteindre en partie par le biais d'événements de grande envergure, et en partie en faisant participer les parties prenantes concernées.

La cartographie des expériences déjà existantes et le fait d'inviter les personnes concernées à rejoindre le processus constituent une première étape pour que les partenaires puissent s'engager au niveau local et national. Chaque partenaire peut apprendre des autres, car l'exercice de cartographie est effectué à partir de différentes perspectives dans le but de comparer, de partager et d'ajouter les idées que peuvent avoir d'autres partenaires.

La liste des parties prenantes sur la migration, le développement et les droits humains pourrait englober, par exemple :

- Services municipaux (services sociaux, de la santé, de l'éducation, culture, environnement, mobilité, développement, égalités des chances et autres)
- Organisations des migrants et interculturelles
- Organismes œuvrant dans le domaine des droits du consommateur, le logement, l'environnement
- Acteurs du marché du travail tels que des syndicats, les entreprises et syndicats patronaux, agences d'intérim
- Organismes culturels tels que des associations, bibliothèques, musées, centres communautaires locaux et autres
- Partis politiques
- Organisations des droits de l'homme
- Organismes de développement

- Organisations éducatives telles que des écoles, écoles professionnelles, universités
- Les médias

Les parties prenantes identifiées seront contactées et invitées à participer aux activités. Chaque partenaire sera responsable d'activer et de maintenir un tel réseau.

Il est essentiel de montrer les **avantages de la participation** : connaissances et compétences accrues pour être apte à agir, échanges et coopération avec les acteurs intéressés au sein de la communauté, visibilité pour s'approprier des expériences et activités, construction de partenariats pour de futures collaborations. Certaines parties prenantes pourraient ne souhaiter qu'être informées, d'autres pourraient vouloir participer à certaines actions proches de leur domaine d'intérêt. D'autres encore pourraient s'avérer essentielles à plusieurs activités.

Les principales parties prenantes sont les suivantes : les **écoles** en raison de l'accès aux élèves et aux enseignants, les **organisations de migrants** en raison de leurs connaissances et leur capacité de rejoindre les différentes communautés, ainsi que les **représentants de la collectivité** afin de promouvoir la formation à destination des fonctionnaires et de mobiliser d'autres acteurs dans la ville.

Les partenaires menant l'action au niveau national mettront en place une **plate-forme pour les parties prenantes** lors du démarrage du projet. Cela peut concerner une partie d'un site Web ou tout autre dispositif en ligne, ou encore une liste d'adresses. Cette plate-forme assurera la circulation des informations et la possibilité d'exprimer des commentaires, établir des contacts et influencer les démarches du projet en apportant ses contributions et expériences. Par le biais de cette plate-forme, qui doit trouver les moyens d'interagir de façon coordonnée hors ligne aussi, les parties prenantes intéressées deviendront des partenaires et des acteurs. Elles représentent une partie importante de la stratégie de durabilité du projet car elles peuvent travailler avec les produits, maintenir des relations avec d'autres associés dans la communau-

té et au-delà, et profiter en termes de renforcement des capacités.

Le projet prévoit l'organisation de deux **événements pour les parties prenantes qui s'engagent** afin de rejoindre ceux et celles au sein d'une communauté ou d'une municipalité qui sont impliqué(e)s/intéressé(e)/concerné(e)s par les thématiques soulevées. Ces manifestations sont prévues pour avoir lieu aux étapes préliminaires du projet pour servir de point de départ de la coopération au niveau local. Les réseaux existants peuvent devenir des partenaires pour planifier ces événements et les lieux peuvent être choisis en raison de leur attractivité. Ainsi, les invitations doivent être envoyées selon les coutumes locales/nationales.

### 3.3 Coordination et gestion

Les règles de coordination et de gestion de projet sont basées sur les mêmes valeurs auxquelles se sont engagés les partenaires: l'inclusion, l'ouverture, la diversité, l'égalité des droits. Toutes ces valeurs ont un sens à la fois à l'intérieur du projet et à l'extérieur.

#### 3.3.1 Coordination technique et gestion de projet

*(Auteur : Milles de Gualdi)*

Les partenaires participent à la gestion de projet et à la coordination technique de façon partagée en apportant chacun ses propres qualifications et compétences. L'un des aspects marquants du projet AMITIE CODE est, en fait, la participation de divers partenaires dans chaque contexte local. Dans la mesure du possible, des O.N.G.s ont été impliquées à côté des collectivités, des universités et des instituts de recherche pour devenir des membres actifs dans la mise en œuvre du projet. Aussi, une organisation de la Diaspora est incluse dans le partenariat selon le principe qui veut que les migrants sont des agents directement concernés, et non simplement les bénéficiaires.

Des règles globales de gestion sont énoncées dans l'Accord de Partenariat signé par les partenaires. Elles sont basées sur les règlements contenus dans le Contrat de Subvention signé entre la Commission Européenne et le Coordinateur du Projet. L'Accord de Partenariat est un engagement des partenaires sur les rôles réciproques et les règles communes à suivre pendant la mise en œuvre du projet.

**Le Comité de Pilotage** fournit le contexte pour toute décision, pour le suivi et l'évaluation interne du projet. En reconnaissance de leurs qualifications et compétences spécifiques, certains partenaires se voient attribuer un rôle plus actif dans la coordination technique, mais tous participent activement au comité de pilotage.

**Le Coordinateur du Projet** est responsable de la coordination de Comité de Pilotage, s'assurant que la gestion globale du projet répond aux engagements assumés dans l'Accord de Subvention avec la Commission Européenne. Par conséquent, la Ville de Bologne et son Bureau de Coopération et des Droits de l'Homme sont responsables du suivi des échéances et du respect du budget du projet ainsi que des règles financières édictées par la Commission Européenne ; il permet un flux régulier d'informations entre les partenaires, favorisant un échange de données, d'informations et d'opinions entre les réunions du Comité de Pilotage. Il garantit la liaison entre le Comité de Pilotage et la Commission Européenne.

**La gestion financière du projet** est assurée par la Ville de Bologne, et plus spécifiquement par le Bureau des Relations Internationales et des Projets Européens. Les partenaires doivent respecter les règles énoncées par la Commission Européenne et en particulier les principes suivants : rentabilité globale, transparence, concurrence, évitement de tous conflits d'intérêt et ouverture vers toute personne juridique des Etats Membres de l'UE.

CD-LEI, un bureau dans le domaine de la Culture et de l'Ecole de la Ville de Bologne, est activement impliqué dans les activités d'école-laboratoire.

Le Coordinateur du Projet nomme un Chef de Projet et un

Responsable Financier qui sont les interlocuteurs pour tous les partenaires, pour la mise en œuvre des activités du projet et pour la gestion financière. Chaque partenaire à son tour nomme un Coordinateur Local, qui coordonne la mise en œuvre des activités du projet au niveau local et siège au sein du Comité de Pilotage, servant d'agent de liaison avec le Chef de Projet.

Disposant d'un partenariat varié et large, le projet AMITIE CODE reconnaît que chaque partenaire dispose de compétences institutionnelles et organisationnelles spécifiques. Afin de tirer profit de cette diversité et de favoriser réellement une participation active, chaque lot de travaux (Work Package ou WP) est coordonné techniquement par des partenaires disposant de qualifications particulières, les soi-disant Chefs de WP.

### 3.3.2 Suivi et évaluation

(Auteur : Chiara Marchetti)

En raison de la nature complexe et qualitative du changement visé par le projet, il est important d'assurer **comme objectif clé le suivi des résultats**. Le projet est suivi et évalué par un expert externe – « CEFA onlus », un acteur non-étatique basé à Bologne - responsable de la rédaction des rapports initiaux, intermédiaires et finaux d'évaluation, en coordination avec les autres partenaires et le Groupe de Suivi, qui se voient confiés des tâches spécifiques permettant aux partenaires de disposer d'outils pour le suivi et l'évaluation.

Le **suivi** peut être défini comme la collecte, l'analyse et l'utilisation systématiques et continues d'informations pour le contrôle de gestion et la prise de décision. Dans ce cas, la mise en œuvre est considérée comme un apprentissage continu où l'expérience acquise est analysée et réinjectée dans des approches de planification et de mise en œuvre évolutive. Le suivi du projet fournit des informations permettant aux responsables d'identifier et de résoudre des problèmes de mise en œuvre et évaluer les progrès réalisés.

**L'évaluation** est une appréciation, qui se veut aussi systématique et objective que possible, d'un projet en cours ou déjà réalisé, d'un programme ou d'une politique, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Le but est de déterminer sa pertinence et la réalisation de ses objectifs, son efficacité, son efficience, son impact et sa durabilité. L'évaluation doit apporter des informations qui sont crédibles et utiles, permettant l'intégration des leçons apprises dans le processus décisionnel des destinataires et des donateurs. **Le suivi et l'évaluation sont des processus interactifs qui se renforcent mutuellement** et il est important d'incorporer des activités d'évaluation et d'appréciation tout au long du projet, en soulignant le « mécanisme de retour d'expérience » qu'implique une telle approche.

La méthodologie proposée a déjà été expérimentée avec succès pendant le projet « *AMITIE – Sensibilisation sur la Migration, le Développement et les Droits Humains par le biais de partenariats locaux* ». Elle suit et intègre la méthodologie employée par le Fonds Européen d'Intégration, avec **trois catégories différentes d'indicateurs** : les indicateurs de réalisation servent à décrire et à évaluer le nombre d'activités effectuées ; les indicateurs de résultat mesurent l'accomplissement des objectifs spécifiques des activités du projet ; les indicateurs d'impact ont pour tâche de résumer le changement réalisé grâce aux activités du projet dans le contexte de référence, mesurant ainsi l'impact du projet dans la localité.

À côté de l'utilisation d'indicateurs, l'évaluation est effectuée en prêtant attention à deux **dimensions transversales** différentes. Toutes les actions d'un projet font partie, en théorie, d'un processus continu qui doit démontrer un rapport entre ses sous-ensembles (les WPs) et les questions réglées dans chaque sous-ensemble. Dit simplement, un projet ne doit pas être considéré comme une simple somme de ses parties (de nombreuses actions en parallèle qui ne se stimulent pas les unes les autres) mais plutôt comme un **processus progressif et transformatif** concernant les acteurs individuels concernés dans les actions et dans la communauté dans son ensemble (locale et transnationale). En pratique,

dans la foulée d'un projet international, les différents acteurs et territoires doivent se sentir affectés non seulement par les actions qu'ils ont promues et effectuées directement, mais aussi par ce qui a été fait par d'autres et ailleurs dans d'autres WPs. Bref, ces dimensions transversales et inter-jumelées devraient prendre en compte les deux éléments suivants :

a) **Action** : tous les aspects relatifs à la réalisation du projet par le biais de ses différents WPs ; il est prévu de documenter les actions individuelles et le développement du projet (des 'instantanés' des activités dans les différents territoires) ;

b) **Processus** : un point sur la documentation décrivant ce qui s'est produite en termes de participation efficace et de changement (peut-on mesurer un changement pertinent en termes de connaissance, de sensibilisation ou de participation ? Concernent-ils seulement les participants ou va-t-il au-delà pour être reflété dans la société dans son ensemble ?). Cette approche méthodologique permettra à l'équipe de suivi et à tous les partenaires de prendre en compte en même temps les *événements* (si les activités ont ou n'ont pas été réalisées comme il était prévu dans le projet), le *procédé de participation* qui a été activé (quels genres de sujets ont été impliqués dans les activités) et le *processus du changement* (quels types de transformations se sont produits, qui peuvent être directement attribués au projet).

Le suivi et l'évaluation constituent un aspect intégral du projet, un **élément pour orienter le processus** tout au long de son développement et non une tâche à être réalisée à la fin. Cela constitue un élément de réflexion au départ et pendant le déroulement du projet (comment comprendre les éléments clés du processus en termes de qualité).

Si l'évaluation est considérée comme un « processus progressif », il pourrait alors être utile de construire sur la base des résultats et des limites du projet AMITIE précédent.

Afin d'aller vers plus d'innovation et d'efficacité, quelques éléments clés du processus doivent être « sauvegardés », et certains risques sont à éviter. Il y a un risque de voir **compartimenter les thématiques** : par exemple, la migration considérée séparé-

ment du développement. Il est donc important d'évaluer l'innovation au moyen de nouveaux mots-clés pour adopter une réflexion transversale sur les thèmes traités dans les différents territoires et WPs ; un risque aussi de **fragmentation parmi les différentes parties du projet** : par exemple, certains groupes produisent des réflexions sur les thématiques du projet tandis que d'autres sujets produisent les outils de 'communication' sans qu'il y ait de réel contact direct entre eux ; il est nécessaire d'évaluer de quelle manière les questions soulevées lors de certaines étapes de la formation et de l'action sont utilisées pour la 'communication' ; un risque de **faire participer des acteurs qui sont déjà sensibilisés et qui sont habituellement présents dans les activités** : un projet de ce type se doit d'élargir son public et chercher un impact sur la société dans son ensemble. Il est donc essentiel de mettre en œuvre différentes stratégies pour inviter des personnes aux manifestations du projet et d'introduire cet aspect dans le processus d'évaluation ; **un risque de fragmentation maintenue dans les agendas institutionnels**. Dans les municipalités, dans les administrations locales et aussi souvent dans le tiers secteur et dans les O.N.G.s, il est courant que les thèmes du projet AMITIE CODE soient traités dans des secteurs séparés : politique sociale, planification, coopération internationale, etc. Afin d'avoir un impact positif, l'approche holistique doit être évaluée tout au long du projet, en rendant compte par exemple de la présence de différents acteurs présents en même temps/au même événement/lors de la même activité.

Certains éléments apparaissent comme étant particulièrement significatifs et doivent donc être soulignés dans le développement du projet :

- Formes de **partenariats locaux innovateurs** et **partenariats translocaux**, en prêtant l'attention à la participation de partenariats basés dans les pays d'origine (par exemple, Tavolo Reggio-Afrique) ;
- **Méthodologies de formation** qui doivent être développées par le biais de formes concrètes (résultats de projet tels



que des exercices, des normes d'accueil, de nouveaux programmes scolaires), afin de favoriser un vrai échange entre différents sujets pour la création de réseaux stables ;

- Vraie **activation des sujets innovateurs**, tels que les étudiants de la deuxième génération et au-delà, utilisant leurs produits de communications sur le réseau institutionnel.

La démarche d'évaluation est mise en œuvre par un nombre limité d'outils méthodologiques qui sont facilement adaptables aux contextes locaux et aux désirs des coordonnateurs. Chaque outil aborde différents aspects et contient des éléments utiles pour « mesurer » et évaluer les activités, les WPs et le projet dans son ensemble par le biais des différents indicateurs et des dimensions transversales. L'Equipe de Suivi fournit aux coordinateurs partenaires des lots individuels une boîte à outils méthodologique, comportant des outils spécifiques pour l'évaluation ainsi que des exemples d'utilisation. Voici quelques exemples :

#### **OUTIL 1 - Liste des présences et fiche technique**

Pour chaque événement planifié, les partenaires doivent remplir une « liste des présences » qui rapportera toutes les informations nécessaires pour l'évaluation, en se référant plus particulièrement aux informations nécessaires pour identifier précisément le profil des participants. La liste est structurée dans le but d'obtenir à la fois des indicateurs de réalisation et de résultat afin d'évaluer ce qui a été fait (réalisation) comparé à l'écart constaté par rapport aux espérances (résultat).

#### **OUTIL 2 - Notes de terrain**

Le coordinateur local devra prendre des notes sur le terrain pendant le projet et surtout lors des activités principales. Les notes de terrain constituent un outil qualitatif et ethnographique qui aide l'auteur (le coordinateur) et le lecteur (l'équipe d'évaluation) à capturer quelques éléments clés qui ne peuvent pas être enregistrés par les instruments quantitatifs tels que des questionnaires ou des fiches techniques. Les notes de terrain peuvent contenir

les commentaires personnels du coordinateur, la description de quelque chose d'inattendu qui s'est produite pendant l'activité, les espérances de l'équipe de travail, les impressions quant à la vraie capacité d'avoir un impact et de contribuer au changement au sein du territoire local/de l'administration, etc.

#### **OUTIL 3 - Questionnaire**

Au début et à la fin des activités sélectionnées, des questionnaires de base sont distribués aux participants (entrants et sortants). Les questions sont structurées sur la base d'indicateurs d'« impact » (protagonisme des migrants, innovation communicative, évolution de la sensibilité collective, repenser la contribution des migrants au développement, etc.). L'enquête est basée sur des questionnaires avec de courtes séries de questions percutantes et fermées accompagnées d'un peu d'espace pour des réflexions subjectives.

#### **OUTIL 4 - Groupe cible**

Des groupes cibles sont constitués par l'équipe d'évaluation pendant les manifestations internationales tenues à Séville, à Riga et à Loures. Ils font participer les coordinateurs et les équipes locales qui seront interviewés sur le projet et son impact global, principalement sur des questions transversales.





coordonnateur du projet :



Comune di Bologna

partenaires du projet :



RIGAS DOMES  
IZGLYBAS, KULTURAS  
UN SPORTA DEPARTAMENTS



LATVIJAS CIVILKTESIBU  
CENTRS  
LATVIAN CENTRE FOR HUMAN  
RIGHTS



famsi  
Forum Assoluto di Associazioni  
Sociali Italiane



Fundación  
Sevilla Acoge



ALMA MATER ESTUDIUM  
UNIVERSITATIS DE BULGARIA  
MEDIU DE BULGARIA  
INSTITUT DE CERCETI ȘTIINȚIFICE  
INTERDISCIPLINARE



www.gvc-italia.org



COMUNE DI  
REGGIO NELL'EMILIA



Reggio Emilia  
città  
delle persone



Regione Emilia-Romagna



LRS  
LOURES  
câmara municipal



CEIOIUL  
CENTRO DE ESTUDIOS INTERNACIONAIS  
INSTITUTO UNIVERSITARIO DE LISBOA



MAIRIE DE  
TOULOUSE  
www.toulouse.fr



HAMBURGER  
VOLKSHOCHSCHULE



European  
Coalition  
of Cities  
against Racism

partenaire associé : Cittalia